



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 9 septembre 2013
N°153/H030

Rencontre moyen terme 2014-2018 - 27 juin 2013
Attractivité et dynamiques économiques des territoires :
quels nouveaux besoins de connaissance statistique ?

Liste des documents présentés.....	2
Liste des participants	3
Compte-rendu de la réunion	9

COMpte-RENDU DE LA RENCONTRE MOYEN TERME 2014-2018
 Attractivité et dynamiques économiques des territoires
 Quels nouveaux besoins de connaissance statistique ?
 - 27 juin 2013 -

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.....	3
I. Ouverture des travaux par le Président du Cnis.....	9
II. Accessibilité et qualité des services publics.....	11
III. Rôle économique de l'action publique.....	20
IV. Intervention du Directeur adjoint au Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.....	29
V. Intervention du président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France.....	31
VI. Dynamiques et interdépendances des territoires.....	32
VII. Premières perspectives statistiques.....	40
VIII. Conclusion.....	43

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS

- [Programme détaillé - Rencontre Territoires - 2013](#)
- [Bibliographie - Rencontre Territoires - 2013](#)
- [Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire - Rapport du Cnis - 2009\)](#)
- [Mesure de dépenses de l'État à l'échelle territoriale - Rapport du Cnis - 2008](#)
- [Quels leviers pour améliorer l'accessibilité des services publics ? - Datar - Diaporama](#)
- [La territorialisation et l'accessibilité des services - Pôle Emploi - Diaporama](#)
- [L'accessibilité potentielle localisée \(APL\) - Drees - Diaporama](#)
- [La gestion publique du développement économique : quand la croissance des régions fonde la croissance des nations - OCDE - Diaporama](#)
- [Bâtir une connaissance statistique locale de l'économie publique - Témoignage autour de démarches régionales en Nord-Pas-de-Calais - Insee - Diaporama](#)
- [Interdépendances des territoires - Datar - Diaporama](#)
- [La dimension territoriale du développement économique : ni trop, ni pas assez - Institut d'urbanisme de Paris - Acadie - Diaporama](#)
- [Les dynamiques d'un territoire en mutation, quels besoins statistiques : décrire, comprendre, décider, mettre en œuvre, évaluer - CCI France - Diaporama](#)
- [L'étude de la mobilité interrégionale dans les années 2000 : les besoins statistiques européens - ATTREG Project - Espon](#)

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom de famille	Prénom	Sigle
ADJAH	Virgile	Conseil général Seine-Saint-Denis
AFSA	Cédric	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) ¹
AUDIBERT	Pierre	Cnis
BAC	David	Agence régionale de développement - Franche-Comté
BALIAN	Christine	Conseil régionale Île-de-France
BARASSI	Christelle	Centre d'étude technique de l'équipement (Cete) Nord-Pas-de-Calais
BARIOL	Brigitte	Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau)
BASLE	Maurice	Université de Bretagne Sud
BAUDELET	André	Crédit agricole SA
BAYARDIN	Vinciane	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) ²
BELLOC	Brigitte	Direction générale des collectivités locales (DGCL)- Département des études et statistiques locales ³ (DESL)
BERNARD	Charles-André	Fédération française du bâtiment - Grand Paris
BERTRAND	Olivier	Atelier parisien d'urbanisme (Apur)
BERTRAND	Marie-Laurence	Confédération générale du travail (CGT)
BERTRAND	Sandra	Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Ange-Guépin
BISSON	Frédéric	Fédération nationale du covoiturage (Feduco)
BLARDONE	Jean-Dominique	Medde ⁴ - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Délégation au développement durable (DDD)
BONNANS	Dominique	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
BOUGARD	Jonathan	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
BOULIDARD	Marie-Hélène	Individuel
BOURDON	Magali	Confédération générale du travail (CGT)
BOURON	Gaël	Association pour l'emploi des cadres (Apec)
BOURRIOT	Julie	Direction générale des finances publiques (DGFIP) ⁵
BOUTON	François	Insee
BOVAR	Odile	Cnis
BRAJON	Delphine	Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU)
BREGEAUD	Emmanuel	Direction départementale des territoires Rhône
BRUNAUD	Elise	Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) Pays de Loire
CAIRO	Gilberte	Cnis
CALVET	Lucie	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ⁶
CARRE	Denis	Université Paris X

¹ Ministère de l'éducation nationale

² Ministère du travail, de l'emploi, de la formation et de la formation professionnelle et du dialogue social

³ Ministère de l'Intérieur - Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

⁴ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

⁵ Ministère de l'économie et des finances

⁶ Ministère de l'économie et des finances - Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

CASTELLAN	Michel	Atelier parisien d'urbanisme (Apur)
CAUDRON	Pascale	Cnis
CHAMBAZ	Christine	Caisse nationale des allocations familiales (<i>Cnaf</i>)
CHECCAGLINI	Agnès	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)
CHEYNEL	Henry	Individuel
CHOLLEY	Mireille	Pôle emploi
CLAUDE	Marylène	Caisse des dépôts et consignations (CDC)
COLIN	Catherine	Conseil régional - Languedoc-Roussillon
COUDERT	Alain	Caisse d'allocations familiales (CAF) Gironde
CREPIN	Olivier	Assemblée des communautés de France (AdCF)
CREUSAT	Joël	Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) ⁷
CRÉZÉ	Patrick	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
CRISTESCU	Juliette	Conseil économique, social et environnemental régional - Bretagne
CROSEMARIE	Pierrette	Confédération générale du travail (CGT)
CZMAL	Alexandre	Chambre de commerce et d'industrie (CCI France)
DAVEZIES	Laurent	Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
DE DAUNAT	Laurence	Medde - <i>Direction générale de l'Aviation civile</i> (DGAC)
De LAPASSE	Benoît	Insee
de RICCARDIS	Nicolas	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
DE VIGUERIE	Paul	Conseil économique, social et environnemental (Cese)
DEBRAS	Brigitte	Caisse nationale des allocations familiales (<i>Cnaf</i>)
DECOSTER	Élisabeth	École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
DEGORRE	Arnaud	Direction régionale de l'Insee Nord Pas-de-Calais
DELASSUS	Martine	Chambre de commerce et d'industrie (CCI France)
DEROIN	Valérie	Département des études de la prospective et des statistiques (Deps) ⁸
DERONZIER	Gaëlle	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)
DESRAY	Xavier	Conseil régional Île-de-France
DHUNE	Marielle	Direction régionale Insee Île-de-France
DIOGO	François	Conseil régional Alsace
DOROTHEE	Olivier	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) - Département des études et des statistiques (DES)
DOUARIN	Marion	Chambre de commerce et d'industrie de région (CRCI) Normandie
DUGRES	Domice	Conseil général Oise
DUPORT	Jean-Pierre	Cnis
DUPORT	Muriel	Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) Lorraine
DURET	Hervé	Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB 77)
ERTLE	Philippe	Préfecture de région Île-de-France
ETEDALI	Chantal	Seine-et-Marne Développement
EVEN	Alain	Conseil économique, social et environnemental régional - Bretagne
FAIVRE	Cynthia	Insee
FEREDJ	Amel	Université de Paris 7 - UMS Riate
FESNEAU	Marc	Assemblée des communautés de France (AdCF)

⁷ Service statistique - Ministère de la justice

⁸ Service statistique - Ministère de la culture et de la communication

FIRDION	Laetitia	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
FLACHERE	Magali	Direction générale de l'administration et de la fonction publique. (DGAFFP) - Département des études et des statistiques (DES)
FLOCH	Jean-Michel	Insee
FOLLENFANT	Philippe	Medde - Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
FOUCRAS	Jean-Baptiste	Fédération des entreprises publiques locales (EPL)
FRATACCI	Lisa	Cnis
FREMONT	Jean-Marc	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
FRIEZ	Adrien	Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
FROUTÉ	Olivier	Direction régionale Insee Limousin
GABORIT	Gaëtan	Société d'Économie Mixte (SEM) Pays de Loire
GABRIEL	Grégory	Conseil général Seine-et-Marne
GALAMAGA	Denise	Cnis
GAMBIER	Bernard	Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) Aquitaine
GAUTIER	Gilles	Union nationale de l'imprimerie et de la communication (Unic)
GELY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)
GEOFFARD	Pierre-Yves	École normale supérieure (ENS) - Paris-Jourdan Sciences Économiques (PSE)
GERMON	Serge	Medde - Direction générale de l'Aviation civile (DGAC)
GILLET	Éric	Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) Île-de-France
GIQUEL	Yves	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT FO)
GITTON	François-Pierre	Direction régionale Insee Haute-Normandie
GODEFROY	Karen	Chambre de commerce et d'industrie (CCI France) Le Havre
GONZALEZ-ALVAREZ	Antonio	A-Urba
GONZALEZ-DEMICHEL	Christine	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP) - Département des études et des statistiques (DES) ⁹
GORVAN	Katell	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
GRANGÉ	Jacques	Ville de Tremblay-en-France
GRENOUILLEAU	Magali	Familles de France
GRESSET	Monique	Association 4D
GUGGENHEIM	Abel	Fédération française des usagers du vélo (FFUB)
GUILLABERT	Anne	Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) Rhône Alpes
GUILLAUD	Jocelyne	Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
GUILLON	Marie-José	Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) Pays de la Loire
GUILLOUX	Tristan	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu)
GUYADER	Sylviane	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
HAMEZ	Grégory	Université de Lorraine
HENNION	Thibault	Deloitte Consultant

⁹ Premier ministre - Ministère chargé de la Fonction publique

HERNANDEZ	Patrick	Direction régionale Insee Île-de-France
JACOD	Claire	Insee
JACQUINOT	Nicolas	Efigip
JAFFRET	Florence	Caisse d'allocations familiales 61
JEANNIC	Thomas	Insee
JOLY	Emmanuel	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Limousin
KALAYDJIAN	Régis	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)
KROURI	Malika	Direction générale des collectivités locales (DGCL)- Département des études et statistiques locales (DESL)
LAFON	Gilles	Communauté d'agglomération Val de Bièvres
LAHUEC	Vincent	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP)
LALOUE	Sandra	Banque de France
LANTIN	Henriette	Cnis
LARMAGNAC	Caroline	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
LESCINSKA	Zane	Communauté d'agglomération Terres de France
LONCHAMBON	Frédérique	Chambre de commerce et d'industrie (CCI France)
MANCEAU	Élodie	Lisea
MANGENEY	Catherine	Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU)
MARCHAND	Sylvie	Insee
MARLIER	Grégory	Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
MARTINET	Yann	Centre <i>interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique</i> (Citepa)
MARTINS	Lionel	Medde - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
MARTINS	Joaquim	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
MAUGÉ	Julien	Conseil économique, social et environnemental régional - Centre
MEININGER-BENASSY	Carole	Medde - Secrétariat générale des grandes opérations d'urbanisme (SGGOU)
MEJEAN-VAUCHER	Anne-Claire	Fondation Abbé Pierre
MÉRAUD	Philippe	Conseil économique, social et environnemental
MERLEN	Richard	Insee
MESPOULET	Martine	Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Ange-Guépin
METAYER	Cécile	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
MEUNIER	Sabine	Direction générale des collectivités locales (DGCL)- Département des études et statistiques locales (DESL)
MIELLET	Philippe	Edater Montpellier
MOING	Elsa	Centre d'étude technique de l'équipement (Cete) Ouest
MONSO	Olivier	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
MONTALIEU	Jean-Pierre	Conseil national de la recherche scientifique (CNRS)
MORARD	Valéry	Medde - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
MOREAU	Sylvain	Medde - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
MOREL	Bernard	Insee
MORO	Marine	Communauté d'agglomérations Val de Bièvres
MORVAN	Helouri	Medde - Commissariat général au développement durable

		(CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
NIRASCOU	Françoise	Medde - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
NISSLE	Claudette-Vincent	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
NOUCHET	Christine	GIP Relation Emploi Formation (Gref) Bretagne
ORZONI	Gilles	Medde - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGTIM)
OSSIEUX	Gaëlle	Ville du Blanc-Mesnil
PERRAIN	Laurent	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) ¹⁰
PICARD	Florence	Caisse d'allocations familiales (CAF) 61
PLANCHAIS	Sophie	Compas TIS
PLANTEVIGNES	Sylvie	Direction générale des collectivités locales (DGCL) - Département des études et statistiques locales (DESL)
PLATEAU	Claire	Insee
PORTERO	Céline	L'Atelier
POUSSARD	Nadine	Chambre de commerce et d'Industrie (CCI France) Poitou- Charentes
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
REQUIER	Corinne	Cnis
REYNARD	Robert	Insee Rhône Alpes
RIBON	Olivier	Cnis
ROUAULT	Dominique	Cnis
ROUSSEZ	Vivien	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
ROUXEL	Jean-François	Métropole Nice Côte-d'Azur
ROVRI	Chantal	Chambre de commerce et d'Industrie (CCI France) Ain
RUVAULT	Jean-François	École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
SAVELLI	Isabelle	Chambre de commerce et d'Industrie (CCI France) Paris
SAVELLI	Audrey	La Banque postale
SENAUX	Gabriel	Direction générale des finances publiques (DGFIP)
SERRANO-DUVAL	Rolande	Individuel
SIMON	Geoffray	Agence régionale de développement économique (ARD) Guyane
SIMONIN	Guillaume	Union de grand commerce de centre ville (UCV)
SMITH	Ian	Senior Research Fellow
SOULAS	Odile	Conseil régional Pays de la Loire
STIR	Anne-Gaëlle	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ¹¹ (DGEFP)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
SZABO	Cédric	Association des maires ruraux de France (AMRF)
TARTESSE	Sylvie	Compas TIS
TERRIER	Christophe	Individuel
THIESSET	Christine	Insee

¹⁰ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

¹¹ Ministère du travail, de l'emploi et de la santé - Ministère chargé de l'apprentissage et de la formation professionnelle

TOUTIN	Gilles	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
TRAORE	Seydou	Faculté de droit de Reims
VACHÉ	Isabelle	Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rural (Celavar) Pays de la Loire
VALIN	Éric	Réseau en intelligence économique et en veille internet°
VANLERENBERGHE	Jean-Marie	Sénat
VERMEYLEN	Paul	City consulting
VIENNE	Dalila	Cnis
VIROT	Pauline	Atelier parisien d'urbanisme (Apur)
VITRY	Xavier	Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes
VIVIER	Constance	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
WAJSBROT	Régis	Direction générale de l'administration et de la fonction publique met en place un pôle chargé de la qualité et de la performance (DGAFP) ¹²

¹² Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

I. Ouverture des travaux par le Président du Cnis

Jean-Pierre DUPORT

Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil régional d'Île-de-France de nous accueillir dans ses locaux. Le Cnis œuvre depuis longtemps afin que la statistique publique se construise pour et avec les acteurs territoriaux. Je suis donc particulièrement sensible au fait que cette séance se tienne dans les locaux et avec le soutien d'une collectivité territoriale.

Je tiens également à remercier l'ensemble des participants à cette deuxième rencontre du Cnis destinée à préparer ses orientations pour la période 2014-2018. Une première séance a eu lieu la semaine dernière autour du thème de la compétitivité. Notre séance d'aujourd'hui sera consacrée à l'attractivité et aux dynamiques économiques des territoires. Une troisième rencontre interviendra le 1er octobre 2013 autour de la notion de trajectoires.

Il me faut aujourd'hui excuser l'absence du Directeur Général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier. En son absence, Sylvie Marchand nous présentera les conclusions tirées par l'Insee de nos échanges. Il me faut également excuser le Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, Emmanuel Berthier. Celui-ci sera remplacé par son Directeur adjoint, Patrick Crézé, qui nous présentera la vision stratégique que la Datar porte aujourd'hui sur les territoires.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir le président de l'Association des présidents de Ceser¹³ et Président du Ceser de Bretagne, Alain Even, ainsi que le Président du Ceser d'Île-de-France, Jean-Claude Boucherat.

2013 est une année particulière pour le Cnis. Le Conseil prépare en effet ses orientations de moyen terme, destinées à tracer les besoins prioritaires en matière d'information statistique pour les cinq années à venir. Il organise pour cela un dialogue prospectif entre les acteurs de la société civile et les producteurs de la statistique publique. L'enjeu serait ainsi de faire en sorte que l'information apportée par la statistique publique enrichisse au mieux les débats de société dans tous les domaines économiques et sociaux. Cet exercice aboutira le 30 janvier 2014 à une réunion de clôture lors de l'assemblée générale du Cnis, qui adoptera son point de vue sur les besoins en matière de statistique publique pour la période 2014-2018. Trois rencontres permettront d'alimenter la réflexion, consacrées à la compétitivité et aux facteurs de développement des entreprises, à l'attractivité et aux dynamiques économiques des territoires, ainsi qu'aux parcours de vie. Des discussions sont menées en parallèle au sein des commissions thématiques du Cnis, dont je souhaiterais remercier les présidents pour le dialogue renouvelé et de plus en plus fructueux qu'ils orchestrent entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique.

Cette rencontre s'inscrit donc dans un processus de concertation en cours, dont il est déjà possible de retenir quelques grands enseignements. Nous disposons en France d'une statistique publique de grande qualité, qui a globalement su s'adapter aux attentes de ses utilisateurs durant le moyen terme 2008-2013. Dans le domaine des statistiques locales, les utilisateurs soulignent volontiers des avancées très importantes, tant du point de vue des données disponibles que de leur accessibilité. Le recensement annuel de la population, le recensement de l'agriculture, les indicateurs sociaux départementaux et, plus largement, l'accroissement des données géolocalisées sont venus enrichir le panier des données sur les territoires. Cette dynamique a été encouragée, au-delà des commissions thématiques « Services publics et services aux publics » et « Territoires » du Cnis, par plusieurs groupes de travail : un groupe de travail présidé par Marcel Belliot sur la [diffusion du recensement de la population](#), un groupe de travail présidé par Francis Cuillier sur la [localisation des activités et des personnes](#) (qui a permis des progrès significatifs, notamment par le développement de données carroyées), ainsi qu'un groupe de travail présidé par Joël Guist'hau sur les [indicateurs sociaux départementaux](#) (qui a été l'occasion d'un travail assumé par les services des conseils généraux, en leur qualité de producteurs de statistiques

¹³ Conseil économique, social et environnemental

territoriales). Je mentionnerai également les travaux du groupe de travail présidé par Yvon Olivier sur les [dépenses territoriales de l'État](#), qui devraient porter leurs fruits plus tardivement. Dans ce champ particulièrement important, le représentant de la DGFIP présent ce-jour pourra certainement apporter un éclairage sur les progrès significatifs attendus de la mise en place du nouveau dispositif Chorus de suivi des comptes de l'État, en vue d'aboutir à une meilleure visibilité sur la contribution financière de l'État à la vie des territoires.

La disponibilité croissante de données locales ne diminue pas pour autant la pression qui s'exerce sur la statistique publique. Dans différentes enceintes de débat, au sein du Cnis ou des Cries¹⁴, les utilisateurs expriment tout à la fois un sentiment de profusion et de manque de données locales. De fait, des progrès de plusieurs natures sont attendus. Le souhait d'être conseillé et accompagné pour choisir, mettre en relation et interpréter les données parfois diverses sur thème donné est fortement exprimé. De ce point de vue, la question des indicateurs d'occupation du sol est emblématique. Pas moins de trois ou quatre sources sont proposées aux conditions d'accessibilité critiquées, ce qui pose problème dans une période où il est demandé des indicateurs sur l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme. On note également une forte attente dans la mobilisation des informations détenues par les collectivités territoriales et leurs opérateurs pour leur utilisation à des fins statistiques. Le travail engagé dans cette voie, pour la mise à disposition d'indicateurs sociaux départementaux, a suscité l'approbation de nombreux utilisateurs. Il a également occasionné des questions quant à sa pérennité et sa reproductibilité dans d'autres domaines tels que les transports, les services en direction de la petite enfance, ou encore sur des thématiques économiques. Ce fait joue également une inquiétude sur la capacité de la statistique publique à poursuivre ses réels efforts de production de statistiques sur l'Outre-mer, en raison des restrictions budgétaires à venir. Enfin, l'information semble parfois faire défaut. S'il est possible que cela provienne d'une méconnaissance des données disponibles, il est probable également que l'actualité économique et sociale génère de nouvelles attentes ou conforte des attentes encore non-satisfaites. Le besoin de connaître et de comprendre les dynamiques et disparités territoriales se trouve renforcé par la perspective des nouvelles lois de décentralisation. L'ampleur de la dimension internationale de la crise économique et ses conséquences sociales suscitent des questions sur le rôle des territoires en matière de développement économique. Les restrictions budgétaires qui affectent également les moyens de l'action publique rendent de plus en plus criante la nécessité de disposer d'outils de suivi et d'évaluation, pour mieux guider les choix de politiques publiques.

Le Cnis propose aujourd'hui de débattre de ces sujets à travers trois tables rondes. La première discutera des services publics, de leur accessibilité et de leur qualité – ceux-ci demeurant un élément important de l'attractivité des territoires, tant pour les entreprises que pour les ménages. La seconde abordera la question de l'action publique, en tant qu'acteur économique aux côtés des entreprises et des ménages et en tant que soutien au développement économique des territoires – ces approches constituant une des dimensions de l'attractivité et de l'équilibre économique et social des territoires. La troisième invitera à lire les liens qu'entretiennent les territoires, pour mieux comprendre leurs atouts, leurs zones d'influence et leurs partages de ressources ou d'objectifs et buts communs. Cette dernière table ronde s'interrogera également sur les ressorts économiques spécifiques à certains territoires, leurs facteurs d'attractivité ou les possibilités d'évoluer pour être en capacité de rebondir après un choc ou d'assurer une transition qui prenne en compte les défis mondiaux.

Nos trois tables rondes, dont je remercie par avance tous les intervenants, seront animées par Pierre-Yves Geoffard, Directeur de l'École d'économie de Paris et Président de la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis et Jean-Marie Vanlerenberghe, Sénateur et Président de la commission « Territoires » du Cnis. Je remercie également l'équipe du Cnis ayant contribué à la préparation de cette journée.

¹⁴ Comité régional pour l'information économique et sociale

II. Accessibilité et qualité des services publics

1. Introduction

Pierre-Yves GEOFFARD

La statistique publique en France est d'une grande qualité au niveau national, ce qui explique sans doute la frustration que peuvent exprimer ceux qui s'intéressent à des phénomènes qui nécessitent une analyse plus focalisée, en termes de populations ou de territoires.

En préambule, je préciserai que la commission « Service public et services aux publics » du Cnis recouvre un champ extrêmement large, avec une vision des services publics allant au-delà du secteur public pour intégrer l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à des missions de service public, y compris ceux relevant du secteur privé (à but lucratif ou non-lucratif) et de l'économie sociale et solidaire. La Commission s'intéresse ainsi aux domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, des retraites, de la dépendance, du handicap, de la sécurité, de la justice, voire de la défense. Je rappellerai également que les commissions du Cnis sont ouvertes, en vous invitant à venir y débattre.

Les travaux de la commission « Service public et services aux publics » ont montré que, pour un certain nombre de phénomènes, la diversité des trajectoires individuelles nécessitait d'être appréhendée. Pour comprendre à un niveau fin les inégalités et la manière dont elles se forment ou évoluent, ainsi que la façon dont les services publics parviennent ou échouent à les réduire, il est apparu nécessaire de suivre dans le temps des trajectoires d'individus, avec des échantillons suffisamment importants. Le même constat a été fait s'agissant du suivi des acteurs économiques et des services publics. Comment s'assurer que les services publics s'adaptent à l'évolution des besoins des usagers ? Cette question soulève des interrogations très fortes au niveau local, compte tenu des mouvements de populations et de l'évolution tant des besoins que des inégalités. Savoir dans quelle mesure les services publics s'adaptent aux évolutions territoriales est devenu un enjeu important pour la statistique publique, à un niveau plus fin que celui des statistiques nationales.

Pour suivre dans le temps les trajectoires individuelles, la recommandation est aujourd'hui de s'appuyer, autant que faire se peut, sur les données administratives. Ces données, produites à d'autres fins que des fins statistiques, sont potentiellement très riches, bien qu'elles ne remplacent pas les données d'enquêtes. Elles sont souvent encore plus intéressantes lorsqu'on parvient à les apparier à des données d'enquêtes. Elles permettent de produire des indicateurs n'ayant pas nécessité d'effort de collecte mais susceptibles d'apporter beaucoup d'informations utiles, notamment pour le suivi des individus, avec des identifiants permettant de respecter la confidentialité et l'anonymat.

A cet égard, on ne peut que se féliciter de l'ouverture des données de la DGFIP, bientôt entérinée par la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ces données de l'administration fiscale sur les ménages et les entreprises permettront de compléter l'information sur les populations et les acteurs économiques, dans le respect de la confidentialité.

On saluera également les progrès de la géolocalisation. De plus en plus de données permettant de localiser de manière assez fine les ménages, les entreprises et les services publics sont accessibles. Ceci augure potentiellement d'un renouveau considérable de la statistique et de son utilisation. De nombreuses questions pourront ainsi être adressées, autour de l'accessibilité à l'emploi, de l'accessibilité en transports en commun, etc.

Le système statistique est ainsi en perpétuelle évolution, sous l'influence des évolutions technologiques mais aussi en raison d'évolutions réglementaires.

Cette première table ronde sera consacrée à l'accessibilité et à la qualité des services publics. Certes, les services publics sont coûteux et requièrent des investissements. Néanmoins, ils participent de l'attractivité des territoires, pour les ménages comme pour les entreprises. Il serait donc nécessaire d'aller vers une

meilleure connaissance de la localisation fine et de la qualité des services publics, pour mieux appréhender leur évolution au regard de celle des besoins de la population. L'accessibilité des services publics (physiques et numériques) pour l'ensemble des publics nécessiterait également d'être davantage éclairée par la statistique publique, pour permettre d'identifier et de suivre les besoins particuliers de populations parfois très réduites.

2. Présentations

a. *Quels leviers d'action pour améliorer l'accessibilité des services au public ?*

Caroline LARMAGNAC, conseillère à la Datar

Au sein de la Datar, je suis en charge de l'équipe « dynamique des territoires » qui recouvre un pôle dédié aux enjeux territoriaux sur les différents types d'espaces français (espaces de montagne, espaces littoraux, espaces urbains et métropolitains, espaces ruraux et ruraux isolés) et un pôle dédié à l'accessibilité des services aux publics. Je présenterai aujourd'hui les travaux pilotés par la Datar sur cette thématique des services, pour lesquels les besoins de statistiques sont particulièrement forts.

Des engagements politiques ont été pris par le Président de la République et le Premier ministre autour de l'accessibilité des services aux publics. La mise œuvre d'un certain nombre de mesures a ainsi été confiée à la ministre de l'égalité des territoires et du logement, dans le cadre des Comités interministériels pour la modernisation de l'action publique notamment.

Le Gouvernement a pu s'appuyer sur les enseignements de l'expérimentation « + de services aux publics », portée par la Datar depuis 2010. Cette expérimentation visait à répondre aux inquiétudes très fortes relayées par des élus locaux lors des assises des territoires ruraux concernant la désertification de certaines zones rurales en matière de services. L'idée était d'envisager, dans 22 départements tests, de nouvelles formes d'organisation de l'offre de services, dans une logique de mutualisation. Un accord national a été signé entre l'État et 9 opérateurs nationaux de service au public. Dans les départements, l'ensemble des acteurs territoriaux et des opérateurs concernés ont été associés à la réflexion, sous la responsabilité des préfets. Cette expérimentation se poursuit jusqu'en fin d'année 2013. Toutefois, elle a déjà produit des enseignements suffisants pour autoriser un déploiement de la démarche sur l'ensemble du territoire national.

Le 2e volet du projet de loi de décentralisation qui sera examiné à l'automne 2013 par le Parlement comprend un chapitre sur l'égalité des territoires, qui propose un certain nombre de dispositions en matière d'amélioration de l'accessibilité des services. D'une part, l'élaboration de schémas d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics serait confiée aux présidents de conseils généraux et aux préfets de départements, avec obligation d'y associer très étroitement les communes et EPCI concernés, ainsi que les opérateurs potentiellement impliqués. Le champ visé par ces schémas irait au-delà des services publics, pour correspondre à toute l'étendue des besoins des populations (commerces, services privés, stations-services, distributeurs de billets, etc.). D'autre part, des mesures de simplification des modalités de mise en œuvre de la mutualisation sur les territoires sont proposées, avec un toilettage de certaines dispositions actuelles, en vue de mieux correspondre aux nouvelles réalités d'organisation des différentes catégories d'opérateurs sur le terrain.

En complément, la mise en œuvre de mesures non-législatives est prévue à partir de l'automne 2013. L'une d'entre elles vise à mobiliser les données de l'ensemble des opérateurs nationaux de services, pour affiner la connaissance de l'offre existante et de la demande.

A ce jour, il existe 317 espaces « relais services publics » labellisés par l'État, inégalement répartis sur le territoire national. Dans certains départements, une logique d'entraînement a conduit à la multiplication de ces espaces. Dans d'autres départements tels que les départements alsaciens, d'autres formes d'organisation mutualisée ont été mises en place par les acteurs locaux, sans faire l'objet d'une labellisation par l'État. Pour les espaces labellisés, la Datar a créé une base de données sur l'offre de

services proposée, à partir des arrêtés préfectoraux et au travers de conventions signées entre les partenaires. Certains espaces regroupent trois ou quatre partenaires ; d'autres en regroupent plus d'une vingtaine. Certains espaces sont portés en régie directe par les communes ou les communautés de communes ; d'autres sont confiés à des associations, à des centres sociaux, etc. Des agents d'accueil permettent d'orienter et d'informer le public, voire de l'aider à accomplir des démarches (par téléphone ou à l'aide de dispositifs numériques). Des permanences sont également assurées par différents partenaires tels que la Banque de France (pour les dossiers de surendettement), des tribunaux, des associations, etc.

Cette transformation de l'offre s'accompagne d'une modification de la stratégie des opérateurs, qui privilégient désormais une stratégie multicanale, à la fois mutualisée et dématérialisée, au-delà de la seule présence physique de plein exercice. Cette évolution complexifie la notion d'accessibilité et son appréhension. Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué pour tenter de mesurer l'ensemble des dimensions de l'accessibilité. Cette réflexion, animée par la Datar, a permis de conclure que le temps d'accès, généralement utilisé pour mesurer l'accessibilité, ne caractérisait qu'une petite partie de l'accessibilité réelle.

L'utilisation de l'équipement physique comme point focal de la mesure de l'accessibilité ayant montré ses limites, de nouveaux besoins statistiques ont été identifiés. Dans le domaine des transports, la présence d'équipements est apparue insuffisante pour renseigner sur le niveau de service offert – la présence d'une gare ne renseignant pas sur la fréquence de passage des trains. De même, la localisation des salles de cinéma est apparue insuffisante pour décrire l'offre de services correspondante. Les données liées aux équipements nécessiteraient donc d'être qualifiées, avec des précisions sur les lignes de services associées et les canaux d'accès disponibles. Au niveau des relais services publics, par exemple, il est important de connaître les différents partenaires regroupés et le niveau d'équipement en bornes visio-guichet.

La Datar travaille aujourd'hui avec l'Insee et la Dila¹⁵ au rapprochement des bases existantes. L'enjeu serait de faire évoluer la base permanente des équipements vers une base permanente des équipements et des services, en la complétant par des données plus fluides, issues de la base des données locales notamment. En parallèle, les données sur la demande nécessiteraient d'être affinées, avec une meilleure prise en compte des populations présentes sur les territoires, au-delà des populations résidentes.

b. Stratégie de territorialisation de Pôle emploi et accessibilité des services

Mireille CHOLLEY, chargée de mission « action territoriale » auprès de la Direction générale de Pôle emploi

Pôle emploi s'est saisi de [l'accord « + de services aux publics »](#) pour développer une stratégie d'accessibilité aux services, notamment dans les territoires enclavés et dans les territoires de la politique de la ville.

Il existe encore des marges de progrès dans la façon de rendre accessibles les services de Pôle emploi sur l'ensemble des territoires de la métropole et des DOM. Pôle emploi est né en 2009-2010 de deux réseaux qui avaient des politiques d'implantation de leurs sites extrêmement différentes. Il a donc fallu construire une politique commune, un définissant une norme d'accès aux services. L'objectif était de faire en sorte qu'à *minima*, 80 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi puissent avoir accès à un site de plein exercice en moins de 30 minutes. Objectif atteint puisqu'en 2011, plus de 90 % des demandeurs d'emploi étaient à moins de 30 minutes d'un site de plein exercice

L'accord « + de services aux publics » a permis de diversifier la façon de concevoir l'accessibilité aux services. Pour aller au-delà des agences de proximité (qui regroupent l'ensemble des services de Pôle emploi, avec la présence physique de conseillers), une stratégie multicanal a été définie, permettant de distinguer et d'articuler, en fonction des services délivrés, différents canaux d'accès : l'accès physique,

¹⁵ Direction de l'information légale et administrative

l'accès téléphonique, l'accès internet et les accès multimédias tels que les entretiens visiophoniques. Une typologie des réseaux de délivrance de services a également été établie, distinguant les lieux de plein exercice, les relais gérés par des agents de Pôle emploi et les lieux gérés au travers de convention avec des partenaires pour un accueil de premier niveau.

Cette démarche a permis de mieux caractériser l'accessibilité des services de Pôle emploi, tout en cartographiant les distances d'accès aux lieux de plein exercice, avec pour objectif de réduire les inégalités territoriales notamment dans les zones rurales enclavées et les DOM. En prenant par contre en compte l'ensemble des lieux de délivrance des services de Pôle emploi, on constate que plus de 99% des demandeurs d'emploi se trouvent à moins de 30 minutes d'un lieu d'information ou d'accueil, avec des possibilités d'entretiens visiophoniques. Ainsi, la démultiplication des lieux d'accès aux services au travers de conventions partenariales renforce l'accessibilité des services. Il a du reste été demandé aux agents d'accueil des lieux partenariaux d'accompagner les demandeurs d'emploi et les usagers dans l'utilisation des services dématérialisés et des médias numériques. Des protocoles d'accompagnement de ces agents ont été mis en œuvre en ce sens.

L'ambition de Pôle emploi serait désormais de stabiliser la notion d'accessibilité mesurée par la distance, avec pour objectif que 100 % des demandeurs d'emploi puissent accéder en moins de 30 minutes à un espace d'information, d'accueil ou d'entretien visiophonique. Dans cette optique, l'outil cartographique permettra d'établir des diagnostics par territoire, à même d'objectiver la négociation avec les élus et les acteurs locaux pour répondre au mieux aux besoins d'accessibilité des populations locales. L'enjeu est d'optimiser l'implantation des lieux et des canaux d'accès aux services. En parallèle, il s'agit de développer les entretiens visiophoniques, dans les territoires enclavés tels que la Guyane notamment. Des outils statistiques nécessitent par ailleurs d'être développés pour travailler sur la qualité et la disponibilité des services délivrés, en cohérence avec les orientations de Pôle emploi à l'horizon 2015.

Pierre-Yves GEOFFARD

Cet exposé illustre parfaitement la façon dont la connaissance statistique à un niveau fin permet d'articuler les différentes interventions publiques et locales.

c. Analyse de l'accessibilité aux pôles de services selon le mode de transport. Étude de cas à Bordeaux

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ, directeur de l'équipe « Dynamiques territoriales » de l'agence d'urbanisme A'Urba (Bordeaux)

Une agence d'urbanisme s'efforce d'utiliser les données statistiques à disposition pour construire des documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire. Nous avons travaillé notamment sur le schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération bordelaise, qui devrait être approuvé le 8 juillet 2013, ainsi que sur le schéma d'interconnexion des réseaux de transports en commun de cette même agglomération.

Nous nous sommes attachés à mieux qualifier la notion de centralité, afin de cerner plus précisément les centralités dites périphériques. Il s'est agi ensuite d'envisager l'amélioration de l'accessibilité à ces lieux de centralité. L'idée sous-jacente était de réduire les déplacements quotidiens et les distances parcourues de manière contrainte par les usagers, en renforçant les lieux de centralité en termes de services (administrations, écoles, commerces, loisirs, etc.).

Pour localiser et qualifier les centralités de l'agglomération bordelaise, nous avons utilisé la base permanente des équipements. Cependant, le fait de disposer de données à la commune ne permettait pas nécessairement de localiser précisément les équipements. Nous avons également utilisé les données de population à la commune et le carroyage au km², ce qui nous a permis de mieux caractériser les centralités, en fonction de la localisation des habitants. Cependant, il nous a manqué des données sur la localisation fine des emplois, ainsi que des données sur les emplois non-salariés.

Dans le cadre du Scot, un lissage de la cartographie des centralités de l'agglomération bordelaise a été opéré. La négociation avec les élus a conduit à proposer une cartographie traduisant un compromis entre la réalité statistique et les choix politiques en matière de développement.

Il s'est agi ensuite de connaître la mobilité dans l'agglomération bordelaise. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les données du recensement de la population sur les lieux de domicile et de travail. Il nous manquait néanmoins des données sur les déplacements liés aux loisirs, aux achats, etc. Ceci nous a conduits à mobiliser également les enquêtes « ménages déplacements » et « grands territoires ». Malgré un niveau de détail parfois insuffisant dans les enquêtes « ménages déplacements », nous avons pu établir une cartographie des flux, en procédant à des regroupements asymétriques de secteurs.

S'agissant de caractériser les distances de déplacement, nous nous sommes efforcés de prendre en compte les infrastructures existantes (voies et transports en commun) ainsi que les temps réels de déplacement (en fonction de la congestion). Là encore, les données n'ont pas été simples à mobiliser.

A partir de la cartographie établie, nous avons pu bâtir une proposition de réseau de transports en commun susceptible d'améliorer la desserte des lieux de centralité, avec des précisions sur les niveaux de service associés aux différentes lignes. Nous avons complété cette proposition par un schéma d'accessibilité par les modes de transport doux.

d. L'accès aux soins : les caractéristiques des territoires

Nathalie FOURCADE, sous-directrice de l'observation de la santé et de l'assurance maladie au sein de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé

L'accessibilité des soins contribue à l'attractivité des territoires pour les usagers, tout autant qu'elle en dépend, puisque celle-ci influence les choix de localisation des professionnels de santé. Dans ce domaine, les bases de données médico-administratives ont l'avantage de permettre des analyses à un niveau géographique fin, ainsi que des comparaisons du fait de leur homogénéité. Ces bases, produites par la Cnam et l'Atih¹⁶ notamment, sont exhaustives et fournissent des renseignements à la fois sur les soins de ville et les établissements de santé.

Afin de faciliter l'utilisation de ces bases, des outils ont été créés par la Drees et l'Insee, avec la collaboration de la Cnam, de l'Irdes et d'ARS partenaires. L'objectif était de permettre des analyses, dans un cadre homogène et cohérent, de l'ensemble des dimensions du système de soins, sur l'ensemble du territoire. Les ARS ont été associées dès la conception de ces outils, pour faire en sorte que ceux-ci répondent aux besoins des acteurs locaux.

Les travaux menés à partir des bases médico-administratives ont permis de mettre en évidence que les pharmacies et les médecins généralistes étaient globalement bien répartis sur le territoire, si on les compare aux autres services et équipements de la base permanente des équipements, en cohérence avec la répartition de la population. Néanmoins, ces analyses à l'échelle des bassins de vie ou « cantons-ou-villes » sont apparues masquer des disparités au sein des territoires. De plus, il convient, lorsqu'on compare l'accessibilité à différents services, de prendre en compte la nature et le degré d'urgence des besoins de la population – l'accessibilité d'un médecin n'étant pas comparable à celle d'une boulangerie. Ces travaux ont montré que les autres professionnels de santé libéraux de premier recours (masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et chirurgiens-dentistes) étaient un peu moins bien répartis sur le territoire, et les médecins spécialistes encore moins bien. Des phénomènes de co-localisation ont également été observés, marquant une tendance au regroupement des professionnels de santé et des équipements. Les jeunes médecins sont notamment apparus moins bien répartis que les médecins plus âgés.

¹⁶ Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Un indicateur innovant d'accessibilité potentielle localisée des soins de ville a par ailleurs été développé par la Drees en collaboration avec l'Irdes, dans l'objectif de remédier aux limites des indicateurs usuels. Cet indicateur, calculé au niveau de chaque commune à partir de courbes isochrones, tient compte de l'offre et de la demande des communes environnantes, du niveau d'activité des médecins implantés localement, ainsi que des besoins de la population (différenciés par âge). Par rapport aux indicateurs d'accessibilité reposant sur le temps d'accès, cet indicateur a l'avantage de tenir compte des volumes de l'offre et de la demande adressée aux professionnels. Par rapport aux indicateurs d'accessibilité reposant sur la densité des professionnels, cet indicateur a l'avantage de s'affranchir des maillages prédéfinis tels que les bassins de vie.

L'utilisation de cet indicateur a permis de mettre en évidence des disparités entre communes à l'intérieur des territoires, qui n'étaient pas perceptibles en travaillant à l'échelle des bassins de vie. De surcroît, cette méthode a permis de combiner des analyses d'accessibilité géographique avec des analyses d'accessibilité financière (en lien avec les secteurs d'exercice des professionnels autorisant ou non la pratique des dépassements d'honoraires). A cet endroit, il a été constaté que les dépassements d'honoraires étaient plus importants dans les zones les mieux dotées en professionnels de santé. Ce constat nécessiterait toutefois d'être analysé au regard du niveau de vie des populations. Des analyses en fonction de l'âge des professionnels de santé ont également été menées, pour mettre en évidence la vulnérabilité de certaines communes rurales et isolées face au risque de non-remplacement de leurs professionnels de santé. Des analyses ont été menées en fonction des caractéristiques du public, qui ont démontré que l'accessibilité aux soins des personnes de plus de 70 ans n'était pas plus faible que celle des plus jeunes. Enfin, cet indicateur a été utilisé pour caractériser d'éventuelles tensions entre offre et demande au sein des territoires. Des communes dotées de professionnels, mais en nombre insuffisant pour répondre aux besoins de la population, ont ainsi été identifiées.

Une autre approche a été développée autour des flux réels de patients, en vue de caractériser l'utilisation faite par les populations de l'offre de soins, c'est-à-dire d'appréhender les critères de choix ayant trait à l'appréciation de la qualité de l'offre disponible et à la mobilité. Cette approche a permis de constater que les personnes âgées conservaient des temps d'accès moindres à l'offre de soins, ayant tendance à recourir aux soins les plus proches du fait de leur plus faible mobilité. Les flux réels de patients ont par ailleurs été utilisés pour analyser l'attractivité des établissements de santé, en fonction des spécialités. Des outils de simulation ont également été imaginés pour mesurer l'impact sur les temps d'accès pour les usagers d'une restructuration de l'offre hospitalière sur un territoire. L'impact de la fermeture d'une maternité a notamment été simulé.

Les outils ainsi créés sont aujourd'hui mobilisables par les acteurs locaux dans le cadre de partenariats avec les directions régionales de l'Insee. Dotés d'une visée opérationnelle, ils ont vocation à être confrontés à l'expertise des acteurs locaux. Un des axes d'amélioration serait de développer des approches similaires au niveau infra-communal, pour analyser notamment les quartiers de la politique de la ville.

3. Débats

Pierre-Yves GEOFFARD

La connaissance très fine au niveau local peut donc se traduire ou non par des politiques de correction des inégalités. Dans le cas de Pôle emploi, des possibilités ont été identifiées pour agir dans des zones mal desservies à travers des formes innovantes de partenariats. Dans le cas du système de soins, les possibilités d'action sur l'implantation des professionnels de santé demeurent moins évidentes.

Jean-Pierre DUPORT

Je souhaiterais formuler deux remarques à titre personnel. Tout d'abord, il conviendrait de ne pas occulter le fait que les problématiques d'accès aux services publics concernent également les zones urbaines

défavorisées, au-delà des zones rurales. L'exemple de l'implantation des médecins en Seine-Saint-Denis est emblématique de ce point de vue.

Par ailleurs, je confirme la nécessité de s'intéresser, au-delà de l'accessibilité physique, à la qualité des services publics, en particulier dans le domaine de la santé. Nous avons tous en tête le drame de cette jeune femme ayant perdu son bébé sur l'autoroute entre Figeac et Brive-la-Gaillarde. Ceci devrait nous amener à nous interroger sur les flux vers les maternités considérées comme de pointe et la répartition de celles-ci sur le territoire. De la même manière, l'appréciation de la qualité des établissements d'enseignement secondaire nécessiterait d'être prise en compte.

Frédéric BISSON, vice-président de la Fédération du covoiturage

En termes de statistiques, vont s'ouvrir des besoins d'observation sur de nouveaux services publics. Dans le cadre de la décentralisation, de nouvelles compétences seront données aux autorités organisatrices des transports pour développer de nouveaux services à la mobilité. Or des services tels que le covoiturage sont particulièrement difficiles à observer du fait qu'ils relèvent de formes collaboratives organisées par les collectivités territoriales. Le champ du transport public nécessiterait d'être élargi pour prendre en compte ces nouvelles formes de mobilité.

Marie-Laurence BERTRAND, secrétaire confédérale de la CGT en charge des politiques publiques et des enjeux territoriaux

S'il apparaît nécessaire d'intégrer la qualité des services dans la notion d'accessibilité, il conviendrait également d'y intégrer la question des moyens alloués aux services publics. Il s'agirait ainsi de prendre en compte les difficultés rencontrées en termes de représentation des services publics sur les territoires, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines défavorisées. Sur le territoire de la commune de Decazeville, pourtant considéré comme excentré, les acteurs locaux se sont mobilisés pour maintenir un service hospitalier attractif. Le lien entre l'accessibilité, la qualité et les moyens mobilisés pour satisfaire les besoins de la population nécessiterait ainsi d'être appréhendé.

Arnaud DEGORRE, chef du Service études et diffusion de la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais

Le potentiel opérationnel des méthodologies présentées ce matin est tout à fait fascinant. L'enjeu serait de faire en sorte que les opérateurs de services publics puissent se saisir de ces méthodologies sophistiquées pour valoriser un certain nombre de données statistiques, en vue d'affiner leurs choix d'implantation, l'organisation de leurs services, etc. Ceci pose toutefois la question des frontières de la statistique publique. La statistique publique doit-elle diffuser des données brutes ou des données retravaillées ? La statistique doit-elle diffuser des méthodologies, afin qu'elles soient transparentes et réutilisables ? Compte tenu des enjeux associés, quel accompagnement proposer aux opérateurs pour faire en sorte que les méthodologies proposées soient utilisées à bon escient ?

Adrien FRIEZ, responsable de la sous-direction des statistiques des transports au sein du Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Les transports en commun sont un élément important de l'accessibilité et de la vie des territoires. Or les outils statistiques actuels ne mettent pas à disposition une information suffisante sur les trajets en transports en commun. Souvent, les données relatives à l'accessibilité se réfèrent aux seuls trajets en voiture. Il s'agirait pourtant de mieux appréhender les reports de l'automobile vers les transports en commun dans le cadre des déplacements locaux. S'agissant de mesurer l'accessibilité des services publics de l'emploi, il conviendrait de prendre en compte le fait que les demandeurs d'emploi ne disposent

pas nécessairement de voitures. L'enjeu serait également de mieux connaître les amplitudes de services, au-delà de la présence d'infrastructures de transports en commun.

Le Medde tente aujourd'hui de développer une base nationale. Cependant, ce travail impose de développer des normes, pour permettre la mobilisation de données homogènes sur l'ensemble du territoire, compte tenu de la diversité des autorités organisatrices et des relations parfois complexes entre celles-ci et les opérateurs. Les travaux de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique devraient permettre de tendre vers une normalisation des informations collectées. Des travaux d'études pourront ainsi être alimentés, le cas échéant en lien avec la base permanente des équipements de l'Insee, à l'horizon 2014.

Abel GUGGENHEIM, Fédération française des usagers de la bicyclette

Notre fédération demande depuis des années l'introduction d'une distinction entre les deux-roues motorisés et non-motorisés dans le questionnaire du recensement de la population. Un regroupement par catégories de véhicules motorisés ou non-motorisés semblerait ainsi pertinente. Le représentant de l'agence d'urbanisme de Bordeaux a fait état d'une prise en compte de l'offre en matière de modes de transport doux. Cependant, la demande en la matière ne peut guère s'exprimer.

Pierre-Yves GEOFFARD

Plusieurs enjeux pour la statistique publique viennent d'être pointés. La question des zones urbaines périphériques, souffrant du défaut de certains services publics, a été évoquée. Des interventions ont également souligné la nécessité de mesurer l'évolution de la qualité des services publics, dans une logique à la fois rétrospective et prospective. Enfin, l'accent a été mis sur les nouvelles pratiques et la nécessité d'appréhender l'évolution des comportements.

Caroline LARMAGNAC

Les travaux de la Datar sur le champ des services ont été initiés suite à l'expression de préoccupations concernant les zones rurales. Cependant, la Datar se préoccupe également de l'accessibilité dans les zones urbaines, que celles-ci soient sensibles ou non. De fait, il existe des problématiques d'accessibilité dans les cœurs urbains, s'agissant des crèches notamment. Dans les quartiers urbains sensibles, le besoin de services est de surcroît doublé d'un besoin de médiation entre les usagers et les opérateurs de services. Nous travaillons sur ce sujet avec l'Union des PIMMS¹⁷, signataire de l'accord « + de services aux publics », ainsi qu'avec le Secrétariat général du Comité interministériel à la ville.

Pour ce qui est des diagnostics locaux, les schémas départementaux d'amélioration de l'accès aux services permettront de croiser des données nationales avec des données recueillies au niveau local, y compris par le biais de méthodes participatives. Cette approche permettra de tenir compte des évolutions de l'offre, mais aussi de la demande et des pratiques.

Nathalie FOURCADE

Au niveau de la commune, il est possible de travailler sur les zones périphériques des grands pôles urbains pour identifier des problématiques d'accessibilité. L'étape suivante serait de pouvoir travailler au niveau infra-communal, pour porter un regard sur les problématiques d'accessibilité des quartiers.

Pour ce qui est des maternités, l'accessibilité recouvre deux dimensions : le temps d'accès et la qualité des prises en charge. Un numéro d'Études et résultats a été publié par la Drees sur l'évolution des temps d'accès aux maternités depuis 10 ans. En dépit des restructurations importantes qu'a connues le secteur, les temps d'accès sont demeurés relativement stables. Les femmes ont aujourd'hui tendance à aller au

¹⁷ Point Information Médiation Multi Services

plus proche, ce qui s'explique en partie par la montée en gamme des maternités. Une étude sera par ailleurs réalisée par la Drees sur l'impact de la restructuration des maternités sur les prises en charge.

S'agissant des politiques mises en œuvre pour réguler la répartition des services sur le territoire, des contraintes ont été instaurées pour certaines professions telles que les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes. Pour les médecins, des incitations financières ont été privilégiées. Du reste, la densité des services disponibles sur un territoire reste un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé. Des travaux ont d'ailleurs été engagés par la Datar sur ce sujet.

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

Pour ce qui est du covoiturage, nous nous sommes rendus compte rapidement, dans le cadre des réflexions sur le Scot de l'agglomération bordelaise, que, dans certains territoires périphériques peu denses, nous pourrions difficilement répondre à la demande uniquement avec des réseaux de transport en commun. Ceux-ci seraient devenus inefficaces et trop coûteux. Nous avons donc réfléchi au développement de nouveaux modes de mobilité, dont le covoiturage. A ce jour, nous ne savons pas encore très bien comment développer le covoiturage, ni comment prendre en compte dans les documents de planification les facteurs déterminants pour que les usagers s'engagent dans cette pratique. Nous avons disposé des aires de covoiturage à des endroits stratégiques, correspondant aux entrées de l'agglomération. De nombreuses communes ont ensuite souhaité apposer des pictogrammes indiquant des aires de covoiturage. La réflexion sur ce point nécessiterait d'être approfondie.

En ce qui concerne les données des opérateurs de transport, nous avons besoin de données de fréquentation, ainsi que de données d'origine et de destination précises. La qualité de service pourrait ainsi être appréhendée de manière plus fine, en fonction des tronçons de ligne notamment.

Les modes de transport actifs, quant à eux, peuvent apporter des solutions dans certains territoires, le cas échéant en rabattement vers des réseaux plus structurants. Toutefois, ces modes de transport, dont l'impact est également positif sur la santé, nécessitent des services associés tels que des parkings sécurisés pour les cyclistes dans les haltes de TER.

Mireille CHOLLEY

Pôle emploi serait très intéressé par un échange sur les travaux menés dans le champ des transports en commun. Au-delà du transport en voiture qui constitue un repère, il nous faudrait connaître la répartition et l'utilisation des transports collectifs sur les territoires, dans l'optique d'améliorer l'accessibilité des services. Des données sur les nouvelles formes de mobilité seraient également précieuses.

Pour ce qui est du rôle de la statistique publique vis-à-vis des opérateurs, se pose la question du temps. La production statistique demande du temps. Or nous avons besoin de données extrêmement réactives pour pouvoir conduire des négociations avec les acteurs locaux (agences, élus, partenaires, etc.). Des outils d'analyse et de mise en forme nécessiteraient d'être développés pour permettre aux opérateurs d'utiliser efficacement les données dont ils disposent, souvent bien plus actuelles que celles de la statistique publique, dans le cadre de négociations s'inscrivant dans le temps présent. Nous avons déjà travaillé avec l'Insee et la Datar dans une logique d'accompagnement. Cet apport nous a permis de penser notre stratégie d'accessibilité en nous appuyant sur des méthodes et des outils, ainsi qu'en prenant du recul par rapport au terrain. Toutefois, la question du rapport au temps mériterait une réflexion à part entière.

S'agissant de la rencontre entre les préoccupations des territoires ruraux et des territoires urbains, il me semble que l'accessibilité ne devrait pas être abordée exclusivement par les temps d'accès. Dans certaines zones, la question des transports et du temps d'accès ne se pose pas véritablement. On observe en revanche des difficultés d'utilisation et d'appropriation des services, en lien avec les représentations associées au service public ou avec le développement des services dématérialisés. A cet endroit, l'accessibilité nécessiterait d'être appréhendée dans sa dimension culturelle et cognitive.

Pierre-Yves GEOFFARD

Merci à tous. Je propose de clore cette première table ronde.

III. Rôle économique de l'action publique**1. Introduction****Pierre-Yves GEOFFARD**

Les politiques nationales, qu'elles soient sociales, productives ou de revenus, ont un ancrage local et des effets structurants forts sur les territoires. Les collectivités territoriales forment quant à elles un système complexe, où plusieurs niveaux de compétences s'articulent et s'enchevêtrent. Cette réalité administrative interroge également la statistique publique. Comment articuler les données nécessaires aux différentes échelles territoriales ? Comment articuler les différents appareillages statistiques ?

2. Présentations*a. Les effets redistributifs des budgets publics entre les territoires : des analyses orphelines***Laurent DAVEZIES, économiste et professeur titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires » au Cnam**

La question des rapports entre les budgets publics et les territoires est aujourd'hui à l'agenda. Depuis l'été 2011, nous sommes confrontés, en France comme dans beaucoup de pays industrialisés, à un déséquilibre des budgets publics et sociaux. En France, le poids des dépenses publiques dans l'économie se situerait autour de 57 % du PIB. D'une façon ou d'une autre, il faudra que cette situation évolue, dans un horizon de temps encore difficile à définir.

Cette situation met en évidence à quel point nous sommes ignorants des mécanismes territoriaux qui président à la formation et à l'utilisation des budgets publics, des impacts très lourds que peuvent avoir les budgets publics sur les situations concrètes des territoires, ainsi que des mécanismes de solidarité interterritoriale.

Les solidarités interterritoriales sont aujourd'hui sur la sellette, à mesure que resurgissent des régionalismes. Les exemples sont nombreux à travers l'Europe, de la Lombardie à la Catalogne en passant par l'Écosse. Pascal Boniface a montré que les républiques issues de l'ex-Yougoslavie avaient quitté le dispositif dans l'ordre décroissant de leur contribution nette au budget yougoslave. Ces questions renvoient donc à des enjeux d'unité nationale, au-delà des enjeux d'égalité, d'équité et de solidarité.

Compte tenu de l'exemplarité du système français à l'échelle internationale, il nous faudrait pouvoir mieux maîtriser intellectuellement ces questions de solidarités interterritoriales et de redistribution des budgets publics dans les territoires. Or, dans ce domaine, la réflexion est orpheline. Très peu d'économistes travaillent aujourd'hui à l'analyse des mécanismes structurant la dépense publique dans les territoires.

Ce défaut de connaissance et de maîtrise conduit à des situations d'errance. L'objectif de la loi Pasqua de 1995 était de ramener les inégalités financières publiques locales à l'échelle des départements dans une fourchette resserrée, sur un horizon de 15 ans. Cependant, la cible fixée était déjà atteinte au moment du vote de la loi, sans que personne n'ait de visibilité sur ce point. Dans le cadre de la loi Chevènement, la mise en taxe professionnelle unique, destinée à permettre des redistributions depuis les communes riches vers les communes pauvres, a fini par induire une redistribution inverse. Le rapport sur la cohésion de la Commission Européenne a pointé de manière erronée des déséquilibres interrégionaux, faussant toutes les analyses soutenant la stratégie européenne en la matière.

Il conviendrait aujourd'hui de mieux mesurer les effets redistributifs interterritoriaux des budgets publics et sociaux. Or les études dans ce domaine sont peu nombreuses. La dernière dont je me souviens date de 1993. Dans le même temps, les experts de ces questions n'ont pas été remplacés. Certains sont partis à la retraite ; d'autres nous ont quittés. Les données de la comptabilité publique, des finances publiques locales et des impôts demeurent quant à elles difficilement accessibles, y compris pour la statistique publique.

Des progrès ont été engagés en la matière, avec la levée de certaines réticences et la clarification des conditions de diffusion de certaines données. Il serait donc temps de se remettre à travailler sur les mécanismes budgétaires territoriaux, le cas échéant pour les soumettre à des tests d'effort. Quel impact de tel ou tel mesure budgétaire ou fiscale ? Quel impact de la restructuration de tel ou tel territoire ? L'enjeu serait d'aboutir à un meilleur pilotage des ajustements budgétaires et fiscaux, qui tiennent compte des impacts territoriaux et des solidarités interterritoriales. Il serait nécessaire que l'Insee se saisisse rapidement de ces questions qui requièrent des choix conceptuels et méthodologiques importants.

b. Les collectivités, acteurs économiques ou acteurs de l'aménagement économique des territoires

Marc FESNEAU, président de la Communauté de communes de Beauce et Forêt et représentant l'Assemblée des communautés de France

Je suis président d'une communauté de communes de 7 000 habitants dans le Loir-et-Cher et maire d'une commune de 700 habitants. Je siège également au Conseil d'administration de l'Assemblée des communautés de France.

Le volume total des dépenses des administrations publiques locales (Apul) s'élevait en 2011 à 234,4 Md€. Ce montant représente près de **21 % des dépenses des administrations publiques**. La dépense publique locale relève de dépenses de fonctionnement (122 milliards d'euros en 2011) et d'investissement (46 milliards d'euros en 2011, soit 71 % de l'investissement public). La puissance publique locale a donc un rôle important et direct dans le développement économique local. A travers la commande publique et l'investissement, la dépense publique participe notamment à l'activité économique des PME du secteur du bâtiment et des travaux publics. La fonction publique territoriale compte quant à elle 1,8 millions d'agents, pour près de 70 milliards d'euros de masse salariale, bien que 800 collectivités recouvrent à elles seules 60 % des effectifs. L'activité que génèrent les collectivités locales pèse lourdement dans le développement des territoires mais également de la nation.

Dans un contexte de crise, les collectivités sont toutefois amenées à se réinterroger. Le panier de ressources fiscales des collectivités locales a été profondément modifié suite à la réforme de la fiscalité locale de 2010. Surtout, la loi de programmation des finances publiques prévoit une double réduction de l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités de 750 millions d'euros par an en 2014 et en 2015, afin de les associer à la réduction des déficits publics. Une nouvelle participation des collectivités à hauteur de 750 millions d'euros par an a par ailleurs été annoncée au titre de la mise en œuvre du pacte de compétitivité. Au total, c'est **un effort budgétaire de 3 milliards d'euros** qui est attendu des collectivités locales en 2015. Cet effort représente une **contribution moyenne de 25 euros/hab. par an tous niveaux de collectivités confondus**, soit 1,4 % de l'ensemble de leurs ressources. Davantage qu'une remise en cause des dépenses de fonctionnement (suivant des mécanismes plus longs), cette diminution risque d'entraîner une contraction des dépenses d'investissement des collectivités. Des arbitrages devront être rendus concernant certains projets. L'abandon ou l'étalement dans le temps de certains investissements pourraient alors avoir des effets économiques importants.

Les collectivités, et plus particulièrement les communautés de communes, sont souvent citées comme étant au cœur du développement économique. De fait, il s'agit d'une compétence qu'elles exercent sur l'ensemble du territoire. Dans un horizon relativement proche, des intercommunalités devraient être constituées dans tous les territoires français. Les interventions des collectivités sont diverses et multiples, des zones activité au bâtiment, en passant par l'aide directe aux investissements des entreprises.

La nouvelle phase de décentralisation devrait affirmer le rôle moteur des régions en matière de développement économique. Cela étant, la question de la coordination entre les régions et les collectivités nécessitera d'être posée. L'enjeu serait notamment de veiller à la coproduction des éléments de diagnostic et de prospective dans le cadre de la définition des schémas de développement économique. A cet endroit, il conviendrait, du reste, de ne pas multiplier les schémas ne s'articulant pas nécessairement entre eux.

D'autres questions se posent aujourd'hui. Dans un contexte de raréfaction des ressources, les collectivités se réinterrogent sur les dispositifs d'appui aux entreprises. Par ailleurs, l'action économique directe a pu induire une forme de concurrence entre les territoires, dont on ne sait pas si elle a été réellement bénéfique aux entreprises, mais dont on sait qu'elle a parfois été peu bénéfique aux territoires (avec par endroit des phénomènes de course à la zone d'activité, à la distribution d'aides ou à la séduction des chefs d'entreprise).

A l'heure où le retour de la compétitivité devient une priorité nationale, les territoires ont un rôle majeur à jouer dans la mobilisation de leurs économies locales. Or, les récentes études de l'AdCF montrent que tous les territoires n'ont pas le même « comportement » en matière de dynamisme économique ce qui conduit à identifier un « effet local » y compris dans le secteur compétitif (industrie et services associés). Les disparités territoriales que l'on peut observer en matière de développement économique tiennent à un certain nombre de facteurs : les caractéristiques de la structure des revenus basiques largement étudiées par Laurent Davezies ; la spécialisation des économies locales ; la nature des établissements présents sur un territoire, selon qu'ils sont indépendants ou rattachés à un groupe. Enfin, un dernier facteur de spécificité tient à ce que les chercheurs, Nadine Levratto et Denis Carré qui viennent d'achever [une étude pour le compte de l'AdCF](#), appellent l'ambiance ou le climat des affaires. Ces facteurs « informels » dynamisent ou au contraire lestent les territoires. Il y aurait donc bien un « effet local » reposant sur des déterminants territoriaux de la croissance des entreprises et les chercheurs estiment que les territoires où la croissance « sur-performe » sont ceux qui bénéficient de modes d'organisation plus coopératifs. Ainsi, les dynamiques de coopération ou de coordination jouent un rôle majeur. Leur activation améliore la croissance du territoire ; leur défaillance constitue un frein à son développement. Mais ces coopérations vertueuses ou ce déficit de coordination ne doivent pas être forcément interprétés comme une carence de l'action publique, les liens entre entreprises (grandes et petites, réseaux, grappes, etc.) sont également en jeu.

Une indication forte tient au fait que les clés du développement économique sont apparues différentes d'un territoire à l'autre, avec tantôt des besoins de spécialisation et tantôt des besoins de diversification. Les collectivités auront de ce point de vue un rôle d'accompagnement à jouer, au-delà de l'intervention directe, pour être un acteur facilitant la coopération des acteurs sur le territoire.

c. La gestion publique du développement économique : quand la croissance des régions fonde la croissance des nations

Joaquim OLIVEIRA MARTINS, chef de la Division « Politiques de développement régional » de l'OCDE

Le Comité des politiques de développement territorial de l'OCDE est servi par trois groupes de travail sur les statistiques et indicateurs territoriaux, sur les politiques urbaines et sur les politiques régionales. Odile Bovar ici présente et d'ailleurs représenté la France au sein de ce comité.

L'évolution des chiffres de l'investissement public, au regard des évolutions du PIB et des dépenses nationales, est inquiétante. On observe une diminution dramatique de l'investissement public dans les territoires depuis 3 ans. Cette compression de l'espace budgétaire pour faire de l'investissement public au niveau subnational est due principalement à l'augmentation des dépenses de protection sociale du fait de la crise. Des responsabilités en la matière ont été dévolues aux gouvernements subnationaux par les gouvernements centraux. Si des transferts ont permis d'assurer une certaine stabilité en termes de

recettes, l'espace budgétaire pour faire de l'investissement a complètement disparu. En pratique, il s'est agi de « faire plus avec moins ».

Pour répondre à ce défi, l'OCDE a mis en place des principes pour la bonne gouvernance de l'investissement public. Ces principes devraient constituer le premier instrument de « *soft law* » de l'OCDE à impliquer de manière directe et explicite les gouvernements subnationaux. Trois piliers ont été identifiés : la coordination de l'investissement public à travers différents niveaux de gouvernement, la capacité d'investissement des niveaux subnationaux et les cadres de régulation et d'évaluation nécessaires à la gouvernance de l'investissement public.

La mise en œuvre de ces principes soulève des défis statistiques importants, en lien notamment avec la territorialisation des investissements publics. En pratique, il existe très peu de données sur les investissements des gouvernements centraux au niveau des territoires. Des données géolocalisées nécessiteraient également d'être développées sur les infrastructures et les services. Des travaux ont déjà été engagés en ce sens en 2012. Des données sur la création d'entreprise et l'activité économique nécessiteraient tout autant d'être mobilisées, en vue d'évaluer l'impact de l'investissement public dans les territoires. Ce travail devrait être initié en 2014.

Au final, les principes proposés, bien que génériques, devraient constituer un cadre pour la formulation des politiques d'investissement public à travers les pays de l'OCDE.

En ce qui concerne les réformes territoriales en cours dans les pays de l'OCDE, l'objectif ne serait pas tant de réduire les dépenses par des fusions de communes ou de territoires. L'enjeu serait de reconsidérer les moteurs de croissance dans les pays. Les pays croissent aujourd'hui de manière très asymétrique, avec une distribution de la croissance dispersée dans un très grand nombre de territoires. Dans ce contexte, les petits territoires contribuent souvent davantage à la croissance agrégée que les très gros. La décentralisation quant à elle, pour conduire à une meilleure efficacité de la dépense publique, ne saurait s'effectuer sur une base trop fragmentée. L'enjeu des réformes territoriales serait donc d'aboutir à une meilleure gouvernance des zones métropolitaines et de la décentralisation. Or les politiques sont souvent aveugles aux réalités spécifiques des différents territoires.

Un consensus se forme aujourd'hui autour des réformes territoriales sur la nécessité de considérer la dépendance réciproque entre les différents niveaux de gouvernance, davantage que leur autonomie respective. L'enjeu serait ainsi de favoriser une articulation à la fois verticale et horizontale entre les différents gouvernements territoriaux, par le biais de contrats ou d'autres formes de coordination.

S'agissant de favoriser l'adéquation des politiques aux territoires. L'OCDE travaille aujourd'hui à la reconstitution de zones fonctionnelles, au-delà des zones administratives qui ne permettent pas toujours d'appréhender la situation des territoires. Une base de données sur les zones urbaines fonctionnelles a été créée, en vue de porter sur les villes un regard différent de celui autorisé par les données administratives. Des études sont en cours de développement à partir de cette nouvelle définition des villes. L'enjeu serait d'aboutir à une meilleure coordination des différents ministères sectoriels en charge du développement urbain, de mieux comprendre l'impact des politiques urbaines (en matière de gestion de l'étalement urbain notamment) et d'améliorer la coordination horizontale entre les municipalités. Jusqu'à présent, cette démarche a été appliquée à la Pologne, à la Corée du Sud et au Chili. Une extension à d'autres pays est aujourd'hui envisagée.

De tels outils de représentation des territoires à travers des zones fonctionnelles pourraient également être utilisés pour traiter des partenariats entre zones urbaines et rurales. En pratique, le gradient de croissance des zones rurales est souvent très lié à la proximité avec les zones urbaines. L'enjeu serait donc de proposer des solutions de gouvernance au niveau des espaces fonctionnels, pour inciter à la coopération entre différents types de territoires.

Un autre axe de travail serait de mesurer le bien-être au niveau subnational, en prenant en compte ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale). Pour cela, l'OCDE est en train de développer des données, qui devraient être disponibles en milieu d'année 2014. Ce travail génère des

besoins statistiques en termes de données sur les connexions sociales, l'engagement des citoyens et la confiance des citoyens.

En conclusion, je rappellerai que le [Panorama des Régions](#) – publication phare de l'OCDE dans le domaine des statistiques – s'articule déjà autour des trois dimensions du bien-être.

d. *Bâtir une connaissance statistique locale de l'économie publique : témoignage autour de démarches régionales*

Arnaud DEGORRE, chef du Service études et diffusion de la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais

Autant j'étais fasciné par la richesse statistique illustrée dans le cadre de la précédente table ronde, autant je suis désespéré par le déficit statistique que nous sommes en train de pointer sur la connaissance de l'économie publique à l'échelle territoriale. La Drees est aujourd'hui capable de mesurer des dépenses de santé à n'importe quel échelon géographique, en fonction des professionnels ou des établissements de santé, en fonction des pathologies ou par patient. Comment se fait-il que nous soyons incapables de calculer les dépenses de l'État au niveau régional ? Pôle Emploi est aujourd'hui capable de géolocaliser des demandeurs d'emploi au carreau. Comment se fait-il que nous ne parvenions encore que très difficilement à localiser l'emploi public à l'échelle des bassins d'emploi ?

A cet égard, la statistique publique dans son ensemble se trouve dans une position inconfortable. En liaison avec les utilisateurs, les producteurs de statistiques nécessiteraient de s'emparer des solutions existantes pour apporter de l'information, au niveau national comme au niveau local.

Deux expérimentations ont été menées en ce sens en région Nord-Pas-de-Calais. Il s'est agi tout d'abord de partir d'une expression des besoins. Une appétence a été manifestée par les collectivités territoriales, et notamment par la région Nord-Pas-de-Calais et l'Association des régions de France, pour mieux appréhender les enjeux budgétaires et les dépenses de l'État à différents échelons géographiques. Trois besoins principaux ont été identifiés : avoir des informations qui permettent de développer une approche macroéconomique (en faisant l'hypothèse que la région constitue une maille géographique pertinente pour décrire un système économique local), avoir des informations permettant d'appréhender la nature des engagements publics (en distinguant les dépenses de fonctionnement et d'investissement) et avoir des informations permettant d'assurer un suivi de l'action publique régionale (au regard des priorités annoncées par les instances gouvernementales ou territoriales).

Une première expérimentation a été menée de concert avec la DRFIP du Nord-Pas-de-Calais, à la demande du Préfet de région. L'objectif était de caractériser par des ordres de grandeur les engagements budgétaires des services de l'État en appui aux engagements portés par les collectivités territoriales et les services sanitaires et sociaux. La démarche s'est appuyée sur le cadre conceptuel commun défini par le Cnis, reposant sur une approche comptable (à partir des outils budgétaires à disposition de la DRFIP), la collecte d'informations complémentaires *via* des opérateurs (avec un dispositif d'enquêtes) et la mobilisation de compétences statistiques (pour réimputer à l'échelle territoriale les dépenses de l'État contribuant à des prestations sociales ou à des dépenses fiscales). Un tableau proposant des ordres de grandeur des dépenses de l'État en région Nord-Pas-de-Calais a ainsi été établi, mettant en évidence des dépenses de l'État à hauteur de 21 milliards d'euros, pour un PIB de la région de 100 milliards d'euros.

Bien que les chiffres ainsi obtenus soient probablement erronés, ils constituent néanmoins un point de départ. Il a ainsi été possible de rappeler l'importance des dépenses de l'État au sein de la région, à hauteur de 20-25 % du PIB régional. La complexité des différentes strates d'intervention de l'État au sein de la région, avec des dépenses directes, des dépenses effectuées *via* des opérateurs et des dépenses véhiculées par des dispositifs nationaux, a été documentée. L'enjeu serait dorénavant d'itérer et de mutualiser cette approche dans le réseau des directions régionales, afin de développer une méthodologie commune cohérente. Des perspectives en la matière pourraient être explorées avec l'appui de la DGFIP.

Au plan comptable, l'enjeu serait de développer des outils communs à l'ensemble des DRFIP. Au plan statistique, l'enjeu serait de développer des méthodes permettant de territorialiser les dépenses de l'État. En région Nord-Pas-de-Calais, des indicateurs territorialisés du système statistique public ont ainsi été utilisés comme proxys pour territorialiser le financement par l'État de certaines aides sociales.

Une seconde expérimentation est à l'œuvre, cette fois sur la mesure de l'emploi public. A l'échelle nationale, des concepts communs ont été définis par l'Insee et la DGAFP pour mettre en place un nouveau système d'information : le Siasp¹⁸. Un partenariat autour de ce nouveau dispositif a été mis en place en région Nord-Pas-de-Calais, avec pour objectifs de sensibiliser les utilisateurs en région sur les différences de champs et l'importance quantitative et qualitative de l'emploi public, de localiser la fonction publique à la zone d'emploi et de mettre en regard les moyens humains affectés à des missions de service public et les besoins de la population.

Un premier cap a été franchi récemment avec la production d'une mesure harmonisée, réactualisable d'année en année et disponible à différents échelons géographiques de l'emploi public. Un cadre conceptuel transparent a ainsi été instauré, susceptible d'être appliqué à différentes sources de données et mobilisé à l'échelle régionale ou départementale.

Ce dispositif devrait permettre d'actualiser la connaissance des contrastes territoriaux en matière de densité de l'emploi public, pour alimenter les réflexions à la fois sur les grands déséquilibres interrégionaux et sur les déséquilibres interdépartementaux. Les informations disponibles devraient également permettre d'appréhender le renouvellement de l'emploi public dans les régions, avec une visibilité sur les perspectives de départs en retraite par catégorie ou par administration. Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pourrait ainsi être bâtie à une échelle macro.

A l'avenir, un premier défi statistique serait de mesurer la dynamique de l'emploi public au sein des territoires. Le système d'observation de l'emploi public dans les régions nécessiterait d'être stabilisé et pérennisé, afin d'appréhender notamment les transferts d'emplois résultant des transferts de missions et/ou des réorganisations territoriales.

Un second défi statistique serait d'appréhender l'allocation de proximité de l'emploi public, à l'échelle des bassins de vie ou des bassins d'emploi. L'idée serait ainsi d'avoir une connaissance de la localisation de l'emploi public, au regard de celle des utilisateurs. En outre, il s'agirait de mieux mesurer l'impact économique et l'effet d'entraînement sur le tissu productif local de l'emploi public, à l'échelle d'agglomérations, de Scot ou de zones d'emploi.

3. Débats

Pierre-Yves GEOFFARD

Comme le soulignait Arnaud Degorre, l'écart est frappant entre la richesse des données présentées durant notre première table ronde et l'absence de statistiques pointée par cette seconde table ronde.

Marie-Laurence BERTRAND, CGT

La conférence sociale qui s'est tenue la semaine dernière a illustré les enjeux associés à la statistique publique. L'ensemble des tables rondes de cette conférence ont intégré la dimension territoriale. Une très forte demande en matière d'informations statistiques s'est exprimée à cette occasion. L'étude à venir de la Dares sur les ruptures conventionnelles a semblé notamment susciter de nombreuses attentes. Le thème de l'évaluation a également été abordé dans le cadre de l'ensemble des tables rondes, ainsi que par le Premier ministre dans son discours de clôture.

¹⁸ Système d'information sur les agents de la fonction publique

Je souhaiterais ici rappeler l'engagement de la CGT à promouvoir la statistique publique. Notre conviction est que la statistique publique doit être l'outil de l'intervention publique, voire de l'intervention politique (en tant que mode de gestion de la Cité). L'utilisation de la statistique publique doit permettre de réhabiliter l'intervention publique, pour promouvoir une puissance publique stratégique, recouvrant l'État et les collectivités locales.

Cet engagement en faveur de la statistique publique a conduit la CGT à avoir une réflexion sur son propre champ revendicatif. S'agissant de promouvoir la notion fondamentale de développement humain durable, par exemple, une réflexion a ainsi été menée autour de l'évaluation et de la définition des indicateurs.

En région Midi-Pyrénées, la statistique publique locale a permis à la CGT de développer son projet syndical et d'être confortée dans son rôle d'acteur économique et social. Les indicateurs de développement durable de l'Insee Midi-Pyrénées ont notamment permis d'intégrer les questions de cohésion sociale, d'emploi, de modes de vie, d'environnement, etc. L'existence d'un Cries en région Midi-Pyrénées a par ailleurs permis de reconnaître la place de l'ensemble des acteurs. Ces efforts ont constitué une manière de décliner et de concrétiser la démocratie sociale.

L'offre d'informations statistiques à l'ensemble des acteurs nous semble aujourd'hui essentielle pour adresser trois enjeux : celui de la connaissance, celui de la participation et celui de l'anticipation. La CGT continuera à s'impliquer dans ce champ et pourra contribuer à l'élaboration du moyen-terme 2014-2018 de la statistique publique au moyen d'une note.

Pierre-Yves GEOFFARD

Je retiens bien volontiers cette proposition de la CGT.

Jean-François ROUXEL, directeur des études de la Métropole Nice Côte d'Azur

Ma question s'adresse à Laurent Davezies et porte sur l'efficacité du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), auquel la Métropole Nice Côte d'Azur verse 27 millions d'euros chaque année. Qu'en est-il de la péréquation effectivement assurée par ce biais ?

Laurent DAVEZIES

J'avoue ne pas avoir travaillé récemment sur cette question.

Charles-André BERNARD, Fédération Française du Bâtiment – Grand Paris

En tant que fédération professionnelle, nous sommes conduits à réaliser des enquêtes de conjoncture locales, dans la mesure où l'Insee ne produit pas ce type d'enquêtes. Or nous n'avons plus accès à la liste des entreprises interrogées par l'Insee, de par les nouvelles règles techniques d'accès aux données sources sur les serveurs sécurisés, en dépit du passage devant le Comité du secret statistique.

Vis-à-vis de la transition énergétique, la Driea Île-de-France¹⁹ a mis en place un outil pour repérer les bâtiments anciens, construits entre 1950 et 1980 en dehors de toute norme énergétique. Cependant, cet outil ne permet pas aujourd'hui de repérer les ménages modestes qui habitent ces logements, alors même que les aides publiques à la rénovation énergétique sont dirigées vers ce type de ménages. Ne serait-il pas possible de mobiliser les données de la DGFIP pour permettre à la Driea de repérer les ménages en situation de précarité énergétique ?

¹⁹ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la Région d'Île-de-France

Virgile ADJAH, Conseil général de Seine-Saint-Denis

Est-il envisagé de produire, dans un avenir proche, des données sociales au niveau communal ? De telles données nous permettraient d'analyser un certain nombre de phénomènes au sein des communautés d'agglomérations du département.

Nous disposons par ailleurs, avant la création de Pôle emploi, de données à la commune concernant les demandeurs d'emploi. Malgré des demandes réitérées, nous ne parvenons plus à obtenir ces données, qui sont pourtant de nature publique.

Pierrette CROSEMARIE, vice-présidente de la délégation à l'Outre-mer du Cese

On constate un déficit important en matière de données relatives aux territoires ultramarins. Or ces données sont extrêmement importantes pour l'action économique. Le plus souvent, des enquêtes sont territorialisées à partir de schémas conçus pour la métropole. Dans le cadre du prochain moyen-terme, il conviendrait au contraire de partir des situations ultramarines pour construire des outils statistiques adaptés. Une meilleure connaissance statistique des territoires ultramarins, y compris au plan budgétaire, pourrait ensuite permettre de construire des politiques publiques intégrant les spécificités de ces territoires.

Éric VALIN, consultant en intelligence économique au sein de l'ACRIE

Je travaille plus particulièrement sur l'intelligence économique territoriale. Laurent Davezies a souligné que la statistique publique territoriale était « orpheline ». J'aurai tendance à dire que, sur certains aspects, elle est dénuée des outils sensoriels qui lui permettrait de nourrir des analyses. Lorsque le groupe Toyota a souhaité s'installer en France, dans le cadre de la reconversion des bassins industriels sidérurgiques, il s'est appuyé sur une liste de 400 critères pour choisir son lieu d'implantation. L'un de ces critères était la qualité des services de santé environnants. La statistique publique est dépourvue des capteurs de connaissance permettant de mesurer ce type de facteurs du développement économique.

Sylvie MARCHAND, chef du Département de l'action régionale de l'Insee

Effectivement, l'Insee ne réalise pas d'enquêtes de conjoncture au niveau régional car l'appréhension de la conjoncture ne serait pas de bonne qualité à ce niveau. La Banque de France, les chambres de commerce et les fédérations réalisent néanmoins des enquêtes régionales. Celles-ci fonctionnent bien avec des acteurs économiques relativement petits. Elles sont en revanche plus complexes à mettre en œuvre avec des groupes ou des acteurs économiques très éclatés.

En ce qui concerne les difficultés d'accès aux données sources concernant les entreprises, la question nécessiterait d'être précisée. S'agit-il de l'échantillon de l'enquête nationale ?

Pour ce qui est des ménages, une enquête est en préparation sur la vulnérabilité énergétique. Des estimations à partir de différentes sources sont également envisagées pour identifier les ménages en difficulté.

La problématique des DOM est quant à elle pleinement prise en compte.

Au niveau des indicateurs sociaux départementaux, la priorité serait de compléter la collecte. Des travaux pilotes ont été engagés en ce sens en région Nord-Pas-de-Calais, en vue de travailler au niveau infra-communal avec des zones à façon. Le pôle de Lyon travaille également sur la déclinaison de certains indicateurs au niveau communal.

Sylvain MOREAU, chef du Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Une enquête nationale est effectivement en cours de préparation sur l'efficacité énergétique. Cette enquête permettra d'affiner les critères permettant d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique. Cette enquête pourra ensuite éventuellement être déclinée au niveau territorial.

Un kit est également en cours d'élaboration par l'Insee et le SOeS, pour permettre d'identifier et de caractériser la précarité énergétique des ménages au niveau régional, sur les aspects liés aux transports et au logement. Ce kit devrait être opérationnel courant 2014.

Arnaud DEGORRE

La tendance de fond est bien de renforcer et de faciliter l'accès aux données. Dans cette optique, l'Insee s'efforce de diffuser de plus en plus d'informations statistiques directement en ligne. En revanche, les informations liées à la collecte des données (sur l'échantillonnage notamment) sont dorénavant soumises à un cadre d'accès plus professionnel, avec des outils sécurisés.

S'agissant des données sociales, la priorité serait de sécuriser la production des indicateurs au niveau départemental. Néanmoins, des territorialisations affinées pourraient être expérimentées, en liaison avec les directions régionales de l'Insee ou avec d'autres acteurs territoriaux. Des travaux ont été engagés en ce sens en région Nord-Pas-de-Calais.

Pour ce qui est des territoires d'Outre-mer, on constate que, paradoxalement, la connaissance du système économique est souvent meilleure à l'échelle d'un DOM qu'à l'échelle d'une région métropolitaine. Le contexte géographique des DOM fait qu'il est possible d'y isoler un certain nombre de flux. Par ailleurs, il existe une tradition d'enquêtes complémentaires dans les territoires d'Outre-mer, qui permettent de construire des systèmes d'observation macroéconomique adaptés. En matière de connaissance économique, il n'est donc pas certain que les territoires d'Outre-mer soient les plus défavorisés.

Laurent DAVEZIES

Je confirme que des données peuvent être mobilisées sur l'économie des territoires d'Outre-mer, s'agissant de la Réunion notamment, qui ne peuvent pas l'être à l'échelle d'une région métropolitaine.

En ce qui concerne les données sociales, la mise à disposition par la Cnaf de données à la commune concernant les aides sociales (pour les communes comptant plus de 100 allocataires) constitue une très bonne nouvelle. Parmi les indicateurs ainsi proposés, on trouve notamment le nombre de ménages vivant avec 50 % ou 100 % de leurs revenus dépendant des prestations sociales. De telles informations, dont nous ne disposons pas malgré des demandes répétées, devraient se révéler très utiles.

En revanche, la production de statistiques concernant les emplois salariés du privé a été interrompue par Pôle Emploi, alors même que ces données étaient extrêmement utiles. D'autres données sur l'emploi peuvent toutefois être mobilisées auprès de l'Acoss²⁰.

Marc FESNEAU

Il y a une dizaine d'années, l'Observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher a réalisé une étude en retenant comme facteur de risque de précarité énergétique l'âge des bâtiments sur le territoire. Plus de 75 % des bâtiments sont alors apparus âgés de plus de 60 ou 70 ans et les outils disponibles ne nous ont pas permis d'aller plus loin. Ceci montre l'importance d'un accompagnement de l'action publique par la statistique publique pour permettre d'appréhender ce type d'enjeux.

²⁰ Agence centrale des organismes de sécurité sociale

Le FNGIR, quant à lui, est un mécanisme de neutralisation des effets de la réforme de la taxe professionnelle. Ce mécanisme est relativement neutre pour les collectivités. La question posée par le représentant de la Métropole Nice Côte d'Azur portait davantage, me semble-t-il, sur le Fonds de péréquation, dont les contributeurs s'interrogent souvent sur l'utilité réelle. A cet endroit, il conviendrait tout d'abord de ramener les chiffres à leur juste proportion. Le Fonds de péréquation a été doté cette année d'environ 300 millions d'euros, pour des recettes globales approchant les 300 milliards d'euros. Il n'est donc pas certain que l'impact budgétaire soit si lourd, pour les contributeurs comme pour les bénéficiaires. Cela étant, la notion de péréquation conserve tout son intérêt, bien qu'il soit encore trop tôt, au bout de deux années d'exercice, pour en mesurer les effets. La question qui nécessiterait aujourd'hui d'être posée est plutôt celle, dans le cadre de l'agrégation des comptes, de la mesure du niveau de contribution des différentes collectivités au regard des charges effectivement supportées.

Joaquim OLIVEIRA MARTINS

S'agissant de mesurer la contribution des régions à la croissance d'un pays, il conviendrait de prendre en compte le fait que l'économie est un phénomène très granulaire, qui s'accommode très mal des moyennes. En raisonnant en termes de moyennes, il devient difficile de cibler précisément les enjeux. En pratique, la plupart des gains en termes de politique économique viennent d'une meilleure cohérence des politiques sectorielles. Or la cohérence et la complémentarité des politiques sectorielles sont très liées à la dimension à laquelle elles sont mises en œuvre. Une politique en matière de croissance verte, par exemple, ne peut pas être définie efficacement au niveau national. Elle peut en revanche être définie à l'échelle d'une ville ou d'un territoire, pour assurer une synergie entre les différentes politiques sectorielles. Le même constat peut être fait pour les politiques en matière de croissance inclusive. L'OCDE tente aujourd'hui de porter ce message.

IV. Intervention du Directeur adjoint au Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Patrick CRÉZÉ

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence d'Emmanuel Berthier. Ce dernier tient en ce moment même un point presse pour présenter les manifestations organisées à l'occasion des 50 ans de la Datar. Ces manifestations, dont le programme figure sur le site internet de la Datar, se concluront par un colloque au mois de décembre 2013. Un ouvrage consacré à la mission photographique des années 80 sera également publié et présenté au festival international de la photographie en Arles le 6 juillet 2013.

En conclusion aux travaux de cette matinée, je reviendrai sur les approches interterritoriales et l'interdépendance des territoires, à travers six diapositives issues de données produites par l'Insee et d'études de la Datar. La première caractérise l'urbanisation du territoire national. Cette carte rend compte du fait que 95 % de la population française vit aujourd'hui sous l'influence des villes. Les grands pôles urbains représentent 60 % de la population française et leur espace périurbain environ 25 %. Le rural, au sens des espaces qui ne sont pas sous l'influence des villes, ne représente plus que 5 % de la population française. Certes les paysages diffèrent et les petites villes périphériques conservent un certain nombre de spécificités. Pour autant, la dichotomie sociologique et économique entre l'urbain et le rural est remise en cause et ne constitue plus le bon modèle pour appréhender l'aménagement du territoire et cerner les attentes des populations en termes d'accessibilité des services, de réseaux de communication ou d'infrastructures. Par construction, l'aire urbaine, devient la dimension pertinente pour mettre en place un certain nombre de politiques, à condition que les organisations locales soient en capacité de porter des projets d'aménagement du territoire. Cette conviction est portée par la Datar, dans le débat autour des lois de décentralisation notamment. Alors que des aires urbaines demeurent éclatées entre diverses communautés, en Île-de-France ou dans le Sud-ouest notamment, les marges de progrès en la matière demeurent importantes.

Une seconde carte illustre la diversité des campagnes françaises, à partir d'une typologie qui recouvre des indicateurs à la fois démographiques (populations, mobilités, accessibilités, etc.), économiques (emploi, agriculture, tourisme, etc.) et géographiques (paysages, reliefs, occupation des sols, etc.), qui permettent de distinguer trois grands types de campagnes. Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées regroupent 16 millions d'habitants et occupent 25 % de la superficie du territoire. Il s'agit globalement d'espaces dynamiques, avec une forte croissance de l'emploi et un bon niveau de qualification. Toutefois, ces campagnes font face à des problématiques d'étalement urbain avec des enjeux en matière d'urbanisme. Les campagnes vieillies à très faible densité regroupent 5 millions d'habitants et occupent 42 % de la superficie du territoire. Ces espaces, marqués pendant longtemps par un fort exode rural, connaissent aujourd'hui un certain brassage de populations. Ils font cependant face au vieillissement de leur population, à des niveaux de revenus relativement faibles et à un enclavement supérieur à la moyenne, avec par conséquent des enjeux d'accessibilité relativement forts. Les campagnes agricoles et industrielles, enfin, regroupent 5 millions d'habitants et occupent 26 % de la superficie du territoire. Ces espaces sont caractérisés par une faible influence urbaine, une densité de population relativement faible, une population plutôt jeune et des situations économiques très difficiles. Les enjeux sociaux y sont majeurs. La question de l'accès aux données pour connaître finement ces différents types de territoires et leurs évolutions (coût du foncier, fréquentation touristique, saisonnalité des occupations résidentielles, potentialités économiques, production d'énergie au niveau local, etc.) se pose toujours avec autant d'acuité.

Une troisième carte caractérise l'organisation du territoire en systèmes urbains métropolisés. Les flux entre un certain nombre de villes ont été matérialisés (flux domicile-travail, migrations dues aux résidences secondaires, réseaux à grande vitesse, relations entre les établissements et les sièges, etc.), sans hiérarchisation des systèmes ni prise en compte des liens européens ou mondiaux. Si la géographie régionale semble globalement respectée, des systèmes infra ou supra régionaux apparaissent. L'analyse laisse également entrevoir des perspectives de coopération, à l'échelle des pôles métropolitains ou sous d'autres formes à inventer.

Une quatrième diapositive matérialise les liens tissés par les territoires français à l'échelle européenne dans le domaine de l'innovation, à partir d'indicateurs liés à la recherche (brevets déposés en commun et partenariats autour des technologies convergentes). Si la dimension centrale de l'Île-de-France apparaît toujours très prégnante, d'autres pôles se développent et parviennent à fédérer des acteurs régionaux ou européens, à Strasbourg et à Lyon notamment. En termes d'aménagement du territoire, cette cartographie pose la question du positionnement d'autres grandes agglomérations telles que Lille, ainsi que la question de la prise en compte de la mondialisation des échanges. Cette cartographie souligne également les besoins statistiques en matière de connaissance des écosystèmes de l'innovation, au-delà des brevets ou des partenariats. Compte tenu des enjeux associés en termes de gouvernance et d'efficacité, un système d'information nécessiterait d'être déployé pour apporter un éclairage sur les liens entre l'Université et le monde socio-économique, l'articulation entre l'innovation, la recherche, la valorisation et le transfert de technologies, etc.

Une cinquième carte représente les espaces fonctionnels transfrontaliers du territoire, à partir de travaux menés en collaboration avec la Mission opérationnelle transfrontalière, la FNAU et d'autres partenaires académiques – travaux qui devraient permettre, en 2013, d'envisager la mise en place d'un dispositif d'observation plus pérenne. En termes d'aménagement du territoire, cette cartographie révèle des différentiels de compétitivité, ainsi que des potentiels importants de développement, avec des stratégies différenciées à construire et des outils de pilotage et de gouvernance à mettre en place, le cas échéant à l'échelle européenne en lien avec les groupements opérationnels transfrontaliers. Au plan statistique, l'harmonisation des concepts, des maillages et des millésimes nécessiterait d'être poursuivie, en liaison avec les pays frontaliers et les instituts statistiques, en vue de permettre une meilleure coordination des outils d'observation.

Un dernier chorème représente les dynamiques métropolitaines au sein du territoire. Ce schéma met en évidence le rayonnement de Paris sur l'espace métropolitain et l'international. Il identifie également six aires métropolitaines de dimension européenne (Lyon/St-Etienne, Strasbourg, Lille, Toulouse, Aix-Marseille/Toulon et Nice/Côte d'Azur), ainsi que cinq aires métropolitaines à vocation européenne

(Rennes/St-Malo, Nantes/St-Nazaire, Bordeaux, Montpellier et Grenoble). En termes d'aménagement du territoire, le réseau ainsi constitué a vocation à exercer trois fonctions : connecter le territoire à l'Europe et au monde (y compris au travers du renforcement de l'attractivité du bassin parisien), structurer des axes de développement interrégionaux et contribuer au développement de la cohésion nationale (en créant de la richesse en complémentarité avec les territoires urbains et ruraux environnants).

En conclusion, j'insisterai sur le fait que l'approche interterritoriale, sans sa dimension multi-scalaire et vectorielle, est consubstantielle de l'aménagement du territoire. L'appréhension de la diversité des territoires nécessiterait toutefois de pouvoir s'appuyer sur davantage de données (concernant les flux notamment), ainsi que sur des outils de modélisation qui restent à construire, non seulement pour mieux comprendre mais aussi pour mieux s'organiser. Le développement d'une approche systémique pourrait ainsi permettre de convaincre les acteurs des territoires de la nécessité de construire des interterritorialités fonctionnelles.

Jean-Pierre DUPORT

Il semblait important d'avoir le point de vue de la Datar pour mettre en perspective nos travaux au service des politiques d'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'utilisation de la représentation cartographique pourrait nous interroger sur la façon dont la statistique publique communique autour de la connaissance statistique.

V. Intervention du président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Jean-Claude BOUCHERAT

Il m'est particulièrement agréable d'intervenir aujourd'hui devant vous. Je tiens à exprimer ici mes remerciements au Cnis et à son Président. Ce dernier a toujours su, lorsqu'il était Préfet d'Île-de-France, associer le Ceser d'Île-de-France à ses réflexions et initiatives. La rencontre d'aujourd'hui est une nouvelle preuve de cette attention portée aux Ceser.

Les débats de cette journée ont tout d'abord porté sur l'accessibilité et la qualité des services publics. Ce thème a souvent été abordé par le Ceser d'Île-de-France, au sein de sa commission dédiée à l'aménagement des territoires, dans le cadre de ses réunions et contributions autour du Grand Paris (avec le souci de rendre accessible le projet aux entreprises et aux personnes), ainsi qu'à travers ses travaux sur le SDRIF²¹ (en vue de répondre aux attentes et aux besoins de la population en matière d'accessibilité des services publics).

Dans un second temps, il a été question du rôle économique de l'action publique. En ces temps de crise financière, économique et sociale, le rôle dévolu à l'action publique a retrouvé une place de premier ordre. Les entreprises et la puissance publique (l'État et les collectivités territoriales) ont aujourd'hui besoin d'un soutien réciproque. Un « coup de pouce » des pouvoirs publics est attendu par les entreprises, par le biais de politiques ajustées, le cas échéant à l'échelle européenne. L'action publique peut, en période de crise, épauler voire suppléer les acteurs privés, en attendant que ceux-ci retrouvent leurs capacités et leurs moyens d'agir. C'est en ce sens que, loin de s'opposer, les actions publique et privée doivent se compléter en permanence.

Dans quelques instants, une troisième table ronde s'ouvrira sur le thème des dynamiques et interdépendances des territoires. Ce thème n'est pas étranger aux Ceser. Le Ceser d'Île-de-France, en tant qu'expression institutionnelle de la société civile organisée au côté du Conseil régional d'Île-de-France, regroupe les principales composantes des milieux économiques, sociaux, syndicaux, associatifs, environnementaux, etc. Il compte 128 membres, répartis en 4 collèges. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cet ensemble concourt par ses avis à l'administration de la

²¹ Schéma directeur de la région Île-de-France

région. Il étudie donc tous les aspects de la vie régionale, éclairant voire initiant les réflexions sur les éléments de politique régionale en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport, de formation professionnelle, d'action sociale, etc. Je gage qu'Alain Even, en tant que président de l'Association des Ceser de France, pourra attester de la prise en compte de ces enjeux par les Ceser de l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins.

Considérer les dynamiques économiques des territoires, c'est d'abord concevoir que le monde change et qu'il convient de reconnaître en permanence ses évolutions. La Fédération des agences de développement économique des territoires, le Cner, lors de son colloque du mois de septembre 2012 a invité comme grand témoin le président du groupe Michelin, Jean-Dominique Sénard. L'intervention de ce dernier a porté sur la nécessaire complémentarité entre les acteurs publics et privés, ainsi que sur la nécessité de fédérer les territoires, pour affronter efficacement les réalités économiques en pleine évolution. Il nous faudrait en ce sens appliquer la formule de Paul Valéry : « Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons nous de nos mutuelles différences. »

A l'issue des travaux de cette journée, Sylvie Marchand interviendra en tant que chef du Département de l'action régionale de l'Insee. Sylvie Marchand, dans le cadre de ses précédentes fonctions de directrice générale de l'Insee en Île-de-France et, à ce titre, de vice-présidente du Cries d'Île-de-France, a toujours su maintenir avec le Ceser d'Île-de-France un dialogue sur le thème de l'interdépendance des territoires, mettant ainsi en évidence la nécessité d'assurer ensemble l'avenir du territoire francilien en s'appuyant sur des données statistiques permettant une connaissance partagée. Le Cnis et l'Insee poursuivent aujourd'hui leur engagement en ce sens dans toutes les régions, ce à quoi nous sommes très sensibles.

Aujourd'hui, des circonstances telles que le développement annoncé des « métropoles » dans le cadre d'une loi en cours d'examen par le Parlement, la mise en place d'un nouveau schéma directeur en Île-de-France ou encore l'inscription du Grand Paris dans une dimension interrégionale à l'échelle du bassin parisien doivent nous conduire à des mises en commun plus fortes que jamais. Il s'agira de développer l'attractivité des territoires ainsi que la création de richesses et d'emplois à travers une politique d'innovation. L'attractivité des territoires dépendra aussi de la qualité de vie et du dynamisme des relations sociales en leur sein.

Le Cnis nous invite aujourd'hui à réfléchir ensemble sur l'avenir de nos territoires en perpétuelle évolution, à la recherche d'une gouvernance nouvelle – celle-ci étant la condition première de leur dynamisme et de leur attractivité. A cet endroit, je souhaiterais remercier l'ensemble des participants à cette rencontre. Une telle démarche mobilisatrice ne peut que renforcer nos convictions et notre optimisme.

Michel Godet, personnalité extérieure de la section de prospective du Ceser d'Île-de-France, est l'un des auteurs d'un ouvrage intitulé « Libérer l'innovation dans les territoires ». Je reprendrai à mon compte une phrase de cet ouvrage : « Il n'y a pas de territoire condamné, il n'y a que des territoires sans projets et sans hommes de qualité pour les porter. » L'avenir peut peut-être s'inscrire dans ce sens.

VI. Dynamiques et interdépendances des territoires

1. Introduction

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Au thème des dynamiques et interdépendances des territoires, j'associerai celui de la concurrence des territoires. Je crois que cette réalité nécessiterait d'être prise en compte.

2. Présentations

a. La dimension territoriale du développement économique : ni trop ni pas assez

Daniel BÉHAR, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris (Université Paris-Est Créteil) et consultant à Acadie

J'interviendrai aujourd'hui en tant qu'observateur impliqué dans le montage des stratégies de développement territorial et en tant qu'utilisateur des statistiques ayant trait aux dynamiques et interdépendances des territoires.

Mon entrée sera la façon dont l'action publique lit, comprend et mobilise la question territoriale pour fabriquer des stratégies de développement économique. Face aux mutations de la société, les acteurs territoriaux ont souvent du mal à identifier quelle doit être la place du territoire dans leurs stratégies de développement économique. Dans ce domaine, on oscille entre le « trop » et le « pas assez ». On survalorise tantôt la dimension territoriale, avec les pôles de compétitivité et la notion de *clusters* notamment. Un effet « cafétéria » a ainsi été recherché autour du plateau de Saclay – la proximité entre les entreprises et les structures de recherche devenant une condition *sine qua none* du développement économique. Simultanément, on élude la dimension territoriale, en assimilant le développement économique territorial au développement des entreprises, en reprenant la logique de filières (dans les schémas régionaux de développement économique et dans les *clusters* du Grand Paris notamment) et en insistant sur la concurrence des territoires (dont la régulation implique une spécialisation autour d'un certain nombre de filières). La répartition des *clusters* du Grand Paris – avec le cinéma à Pleyel, l'innovation à Saclay, la ville durable à Marne-la-Vallée, etc. – est symptomatique de ce mode de pensée, c'est-à-dire d'une façon de transposer le modèle de l'entreprise (logique de filières, régulation de la concurrence...) au développement économique des territoires.

Pourtant, la survalorisation du territoire qui sous tend la logique de proximité nécessiterait aujourd'hui d'être relativisée. Certes, la proximité constitue un *input*, dans la mesure où elle est favorable au développement des entreprises. Pour autant, l'*output* n'est pas garanti. En pratique, lorsque les entreprises se développent au travers de synergies locales de proximité, elles tendent ensuite à s'extraire du territoire pour se développer dans des logiques aterritoriales de réseaux.

De même, il faut discuter la transposition territoriale du modèle de l'entreprise. Partant du constat que la performance des entreprises est liée à leur capacité à s'inscrire efficacement dans une chaîne de valeur, on cherche à inscrire les chaînes de valeur au niveau des territoires. Cependant, cette logique de territorialisation ne peut être appliquée mécaniquement à toutes les échelles. Dans son analyse du Grand Paris, Pierre Veltz a souligné que le *cluster* devait être la métropole et non Saclay. L'inscription sectorielle du développement économique dans l'espace doit ainsi se faire à des échelles larges et non à toutes les échelles. La territorialisation des grandes filières telles que la banque-assurance ou l'audiovisuel dans le bassin parisien ne saurait, par exemple, se définir à une échelle infra-métropolitaine.

Il n'existe pas nécessairement de correspondance entre les pôles de développement économique et les logiques de filières. En réalité, les entreprises se localisent en fonction de la ressource territoriale disponible, indépendamment des logiques de filières. S'agissant des secteurs aéroportuaires en Île-de-France, par exemple, la ressource territoriale n'est pas de même nature à Roissy, à Orly ou au Bourget. A Roissy, la ressource territoriale est davantage l'autoroute A1 que l'aéroport. L'accessibilité devient ainsi le facteur principal du développement économique du territoire de Roissy, autour de la fonction logistique et non de la filière aéroportuaire. Autour d'Orly, c'est le bassin de main d'œuvre qui constitue une ressource pour le développement des services opérationnels aux entreprises, quelles que soient les filières considérées.

La lecture en filières apparaît aujourd'hui discutable. On le constate en région Île-de-France, où l'action publique ne sait plus véritablement quoi faire de la carte du projet du Grand Paris structurée par filières.

Les acteurs territoriaux peinent aujourd'hui à construire des stratégies de développement économique avec une grille de lecture sectorielle.

Une autre approche serait de prendre en considération les ressources territoriales, en privilégiant une lecture par fonctions métropolitaines. En pratique, les dynamiques et interdépendances territoriales se structurent moins par des logiques sectorielles de filières qu'autour de logiques de fonctions métropolitaines, y compris au-delà de la dimension économique. On observe ainsi, au sein des systèmes métropolitains, des interdépendances fonctionnelles entre les territoires, impliquant des dynamiques à la fois économiques et résidentielles.

L'Insee a amorcé une évolution de ses grilles d'analyse vers une approche fonctionnelle, avec les concepts de fonctions métropolitaines supérieures (FMS) et de cadres des fonctions métropolitaines (CFM). Plutôt que d'en rester aux CFM (qui tendent à devenir une catégorie prescriptive mettant en concurrence les territoires), l'enjeu serait dorénavant de caractériser l'ensemble des catégories fonctionnelles (fonctions supérieures, fonctions support et fonctions domestiques par exemple) pour appréhender le développement économique des territoires à travers une approche systémique et permettre la fabrication de stratégies de développement économique territorial.

b. La difficile mesure des dynamiques territoriales

Alain EVEN, président du CESER de Bretagne et de l'Association des CESER de France

Le Ceser de Bretagne s'est autosaisi de la question des dynamiques territoriales, pour analyser un certain nombre de réalités régionales.

Le constat est que les territoires se pensent encore trop souvent « par eux-mêmes » ou « pour eux-mêmes », dans les limites territoriales de l'action publique, alors qu'ils se trouvent dans des situations d'interdépendance. Les diagnostics territoriaux s'effectuent encore trop souvent dans les strictes limites des territoires et ne permettent pas d'appréhender certaines dynamiques de flux ou de réseaux qui fondent l'interdépendance des territoires. De nouveaux découpages et de nouvelles données nécessiteraient d'être mobilisés pour replacer les territoires dans les réalités économiques et sociales en évolution permanente qui les caractérisent. L'enjeu serait, par exemple, de mieux saisir l'articulation entre les résidences principales et les résidences secondaires, avec un éclairage sur l'intensité de la fréquentation des territoires, l'affectation des revenus des uns et des autres, etc. L'appréhension de tels phénomènes nécessiterait des enquêtes plus fines et plus locales. Un autre enjeu serait de prendre la mesure des réseaux d'intelligence et de recherche, en interrogeant leur impact sur les territoires. De même, les nouveaux usages en matière de mobilité nécessiteraient d'être davantage intégrés aux analyses territoriales, avec une mise en perspective des parcours de mobilité (au-delà des déplacements domicile-travail).

Dans ce contexte, s'exprime aujourd'hui un besoin de méthodes et d'ingénierie statistique au niveau territorial, en particulier pour l'analyse prospective des questions émergentes. Des données existent mais demeurent souvent difficiles à sélectionner et à utiliser. En outre, elles s'inscrivent davantage dans une logique rétrospective. Une réflexion méthodologique nécessiterait d'être menée pour faciliter l'identification et l'emploi des données utiles à l'échelle des territoires. Des points de repère nécessiteraient notamment d'être développés pour caractériser l'innovation sociale au sein des territoires. Il conviendrait également de dépasser l'analyse par filières, pour rendre compte de la transversalité du développement économique des territoires. Pour mesurer la qualité de vie, constitutive de l'attractivité des territoires, encore faudrait-il pouvoir la définir précisément. Les indicateurs de bien-être appliqués à des niveaux infrarégionaux peinent encore à saisir les réalités complexes liées à la structure sociale des territoires – avec en filigrane la question de la qualité de vie « pour qui ? ». L'économie maritime ou « économie bleue », caractérisée par un champ particulièrement vaste et des interdépendances très fortes (depuis le tourisme jusqu'aux énergies marines, en passant par l'économie portuaire, l'économie de la pêche, l'économie de l'ostréiculture, etc.), nécessiterait également d'être mieux appréhendée.

S'agissant d'intégrer la dimension environnementale dans les stratégies de développement des territoires, l'enjeu serait de dépasser la logique de stricte conservation du patrimoine environnemental pour intégrer l'environnement comme une ressource stratégique. Un travail nécessiterait notamment d'être mené sur les ressources naturelles marines. Comment repérer, analyser et suivre la biodiversité marine pour en faire un levier stratégique de développement ? Le changement climatique nécessiterait également d'être intégré dans la réflexion sur le développement des territoires, pas tant pour s'en prévenir que pour en tirer des axes stratégiques en matière de transition énergétique, de nouveaux modes de mobilité, etc.

En somme, si notre ingénierie statistique apparaît très riche au niveau national et au niveau des grandes agglomérations, elle demeure insuffisante au niveau des territoires infrarégionaux. Nous manquons encore d'outils pour produire des données spécifiques, à même de caractériser les réalités territoriales.

c. *Les dynamiques d'un territoire en mutation, quels besoins statistiques ?*

Frédérique LONCHAMBON, CCI France

CCI France est la tête de réseau nationale des CCI. Les CCI sont des établissements publics de l'État, avec des missions définies par la loi dans les domaines du développement économique, de la formation et du développement territorial. A ce titre, les CCI réalisent également des études.

Mon intervention portera sur la manière dont sont utilisées, de manière pragmatique, les données statistiques en région Champagne-Ardenne. La Champagne-Ardenne est une région principalement rurale et industrielle, avec une démographie en déclin et des indicateurs socioéconomiques dégradés. Dans ce contexte, les acteurs économiques de la région (la CCI, le Medef, les syndicats professionnels locaux, etc.) ont souhaité engager collectivement un exercice de prospective. L'objectif était de réfléchir à l'avenir économique du territoire, en s'appuyant sur l'expertise du groupe Futurable. Les résultats de cet exercice de prospective sont aujourd'hui disponibles en ligne. Des pistes de travail ont ainsi été dégagées et partagées avec les services de l'État et les collectivités.

Dans le domaine de l'emploi salarié privé, des interdépendances entre les territoires ont été mises en évidence, de même qu'une articulation avec le domaine de la formation. L'Observatoire permanent de l'évolution des qualifications (OPEQ) de Champagne-Ardenne, créé il y a une vingtaine d'années, a la particularité d'être tripartite, associant l'État, la Région et la CCIR, avec un pilotage par la CCIR. Cet observatoire a pour objet d'informer les pouvoirs publics sur les besoins des entreprises en matière de ressources humaines et d'adapter les formations proposées en région pour répondre aux besoins exprimés par l'économie régionale. L'Opeq²² de Champagne-Ardenne réalise des études, avec des comités de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés (fédérations et syndicats professionnels, Pôle Emploi, établissements d'enseignement et de formation, etc.). A ce titre, l'Opeq de Champagne-Ardenne est très consommateur de statistiques publiques, qu'elles soient produites par Pôle Emploi, l'Éducation Nationale et le rectorat de l'Académie de Reims, l'Insee, le greffe des tribunaux de commerce ou la CCIR. D'autres données sont produites spécifiquement par l'Opeq. Des études de l'Opeq, disponibles gratuitement sur le site internet de la CCIR, ont porté notamment sur l'évaluation des besoins de recrutement dans le secteur des travaux publics, l'insertion professionnelle des apprentis et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle territoriale.

En termes de besoins statistiques, une première demande porte sur la mise à disposition d'un socle de données territorialisées identiques et gratuites sur l'ensemble du territoire, avec des séries longues pour permettre des positionnements dans le temps et l'espace ainsi que des comparaisons. L'objectif serait ainsi de permettre aux acteurs locaux de réaliser leurs propres diagnostics. Une deuxième demande porte sur l'amélioration des bases de données existantes, plutôt que sur la création de nouvelles bases de données. En période de crise, l'enjeu serait de permettre le pilotage de l'action publique, en matière d'emploi et de formation notamment, à partir de données fraîches et de qualité à l'échelle locale, concernant l'emploi salarié privé, la démographie d'entreprises, etc. Une troisième demande concerne les

²² Observatoire permanent de l'évolution des qualifications

enquêtes particulières. Pour les acteurs locaux, ni chercheurs ni statisticiens, la validation par le Cnis de ces enquêtes reste un exercice difficile.

En tout état de cause, le réseau des CCIR demeure ouvert à la coopération avec l'ensemble des acteurs, ainsi qu'avec les chercheurs. Il reste en attente de réflexions nationales pour stabiliser les pratiques, les indicateurs, les approches par filières ou chaînes de valeur, etc. Comme le suggérait Alain Even, des travaux pourraient également être réalisés sur l'économie maritime. La CCIR de Bourgogne souhaiterait quant à elle pouvoir travailler sur la chaîne de valeur de sa filière vin.

d. *L'évaluation de politique de développement économique et de l'innovation : un exemple en Île-de-France*

Christine BALIAN, directrice du développement économique et de l'innovation au sein du Conseil régional d'Île-de-France

En juin 2011, le Conseil régional d'Île-de-France a voté sa stratégie régionale de développement économique et d'innovation, avec des approches par filières et une volonté de renforcer les PME/PMI, dans une logique de conversion écologique et sociale et de réduction des inégalités territoriales.

Une évaluation de cette stratégie a été prévue à l'échelle macroscopique, à partir de données et d'indicateurs à l'échelle de la région (emplois, créations et défaillances d'entreprises, etc.). Dans ce cadre, la principale interrogation porte sur la capacité à faire le lien entre les outils et axes de la stratégie et les résultats constatés ou potentiels. Comment trouver des indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité d'une stratégie de développement économique à l'échelle d'un territoire ? Une autre interrogation porte sur les indicateurs relatifs à l'innovation. Pour ce qui est de l'innovation technologique ou de la R&D, il est possible de suivre les brevets déposés, les publications scientifiques, etc. Cependant, de telles statistiques ne permettent pas véritablement de mesurer le dynamisme des entreprises d'un territoire en matière d'innovation. Des statistiques fiables et réactives nécessiteraient de pouvoir être mobilisées par les acteurs territoriaux sur le thème de l'innovation.

Une évaluation a également été prévue à l'échelle microscopique, c'est-à-dire à l'échelle d'entreprises ou de dispositifs d'aide. Là encore, une forte interrogation porte sur la capacité à faire le lien entre les outils mis en place et les résultats obtenus. Comment mesurer les effets véritables des aides accordées, en termes d'emplois dans les entreprises notamment ? Comment mesurer concrètement l'impact du financement des projets de R&D en lien avec les pôles de compétitivité ? Comment évaluer l'impact des politiques publiques à une échelle microscopique, pour en décider ou non la reconduction ? Pour ce faire, l'enjeu serait de bien identifier et de suivre le parcours des entreprises bénéficiaires des dispositifs d'aide, avec des critères permettant de caractériser l'impact de ces derniers. Des évaluations ponctuelles nécessiteraient également d'être poursuivies autour de ces dispositifs, pour en mesurer les effets concrets auprès d'entreprises bénéficiaires, y compris dans le champ de l'innovation.

e. *Le capital territorial et la mobilité inter-régionale*

Dr. Ian SMITH, maître de conférences à l'Université de Bristol

J'ai fait partie de l'équipe du projet ATTREG, [financé par l'observatoire Espon de la Commission Européenne](#). Je parlerai ici en tant qu'utilisateur de statistiques.

Le projet ATTREG s'est interrogé sur les caractéristiques des territoires qui expliquent l'attractivité des régions, à l'échelle NUTS2 dans les 27 pays de l'Union Européenne. Après deux années de travail ayant nécessité la mobilisation de dix équipes universitaires, trois grandes idées ont été formulées. Tout d'abord, les caractéristiques de l'attractivité des territoires, c'est-à-dire la perception des atouts spécifiques territoriaux, le « capital territorial », sont différenciés suivant les types d'espaces vers lesquels se dirigent des populations concernées par les flux migratoires interrégionaux et les flux touristiques, et par ailleurs les types de populations ne sont pas les mêmes non plus. Ensuite, il est apparu difficile

d'opérationnaliser les dimensions les plus douces de l'attractivité territoriale. Enfin, l'utilisation de données harmonisées est essentielle pour effectuer des comparaisons à l'échelle européenne.

Une représentation schématique des mouvements migratoires européens entre 2001 et 2007 a été établie, recouvrant quatre types de flux : les soldes migratoires globaux, les soldes migratoires des jeunes de 15 à 24 ans, les soldes migratoires des personnes âgées de 50 à 64 ans et les statistiques concernant les visites touristiques. Ce schéma a permis de mettre en évidence les régions affichant un fort solde migratoire positif et un nombre de visiteurs élevé, les régions affichant un faible solde migratoire positif et peu de visiteurs, les régions affichant un fort solde migratoire des jeunes (en lien avec des phénomènes métropolitains notamment), ainsi que les régions affichant un fort solde migratoire des personnes approchant de l'âge de la retraite. Des flux différents ont ainsi été caractérisés en fonction des territoires.

Cinq dimensions ont été prises en compte pour caractériser les atouts territoriaux associés à ces mobilités : la dimension environnementale (écarts climatiques saisonniers, superficie des espaces naturels, etc.), la dimension anthropique (monuments touristiques, accessibilité multimodale, etc.), la dimension économique (PIB par habitant, taux de chômage, etc.), la dimension sociale et culturelle (mixité sociale notamment) et la dimension institutionnelle (perception de la qualité des services publics notamment). Une analyse en régression a ensuite permis de montrer que la dimension économique n'était pas forcément à l'origine des flux migratoires. D'autres critères sont apparus avoir un impact significatif sur les flux migratoires, parmi lesquels : le rang des aéroports, la proportion de population diplômée, les faibles écarts climatiques saisonniers, le ratio d'emploi dans le secteur public, la qualité perçue des services publics, etc. S'agissant des visites touristiques, les critères les plus importants sont apparus être : le nombre de lits touristiques, la proportion de population diplômée et la proportion de personnes à l'âge de la retraite.

Ces travaux ont soulevé un certain nombre de questions quant au caractère positif ou négatif pour les territoires des migrations caractérisées. Pour aborder ces questions, nous ne disposons de données que sur une moitié de cycle économique. Cependant, il a été possible de démontrer que les régions affichant un faible solde migratoire avaient connu une diminution de leur chômage des 15-24 ans entre 2001 et 2007 et que les régions très attractives avaient connu une forte augmentation de leur chômage des 15-24 ans après la crise. L'enjeu serait donc de définir des stratégies de développement permettant également aux régions d'intégrer à leur réflexion les flux migratoires.

Au plan statistique, l'analyse plus approfondie de ces questions nécessiterait de mobiliser des données harmonisées au niveau européen, tant sur les mobilités que sur les caractéristiques territoriales. Il conviendrait également d'affiner la définition des éléments les plus flous de l'attractivité.

3. Débats

Robert REYNARD, Insee – DR Rhône-Alpes

Daniel Béhar a mis en avant la notion de « fonctions » dans le cadre de son intervention. J'estime comme lui qu'une analyse en termes de fonctions pourrait apporter un plus dans l'analyse des territoires. A cet endroit, il convient de noter que la grille d'analyse fonctionnelle des emplois produite par l'Insee recouvre déjà 15 fonctions, au-delà des seuls cadres des fonctions métropolitaines. Cette grille est utilisée dans le cadre d'un certain nombre de diagnostics territoriaux. Les données correspondantes sont d'ailleurs mises en ligne sur le site de l'Insee, avec des données communales actualisées chaque année.

Christophe TERRIER

Alain Even a soulevé la question de la fréquentation des résidences principales et secondaires, avec en point de mire la question de la répartition des dépenses associées. Il y a 10 ou 15 ans, un grand groupe d'experts de la statistique avait déjà proposé de privilégier un concept de résidence habituelle, cerné par une mesure de la fréquentation des différentes résidences. Une telle mesure n'a toutefois jamais été mise en place car elle aurait été trop coûteuse.

Je souhaiterais par ailleurs vous soumettre une réflexion entendue lors d'un colloque organisé à Cerisy. Une intervenante me faisait observer que beaucoup de matière grise était réunie ce jour-là, alors même que la matière grise était présumée manquante en Normandie. Et cette personne d'ajouter que si les acteurs locaux savaient mobiliser cette matière grise, peut-être les territoires seraient-ils plus dynamiques.

Arnaud DEGORRE

Le besoin de disposer de données plus fraîches et plus réactives, sur le tissu productif et l'emploi notamment, a été exprimé par plusieurs intervenants lors de cette journée. Cependant, ce besoin correspond-il à un besoin structurel d'informations statistiques exhaustives sur l'ensemble du territoire (impliquant des délais de production plus conséquents) ou à un besoin d'éléments et de signaux pour détecter des tendances ou des vecteurs ? Ces derniers pourraient s'apparenter à autre chose que de la statistique consolidée et pourraient être produits par le biais d'enquêtes d'opinion ou d'observations partielles, le cas échéant en dehors des instances de la statistique publique actuelles. Sans bénéficier de la même valeur et de la même robustesse que des données structurelles, de telles données, ne recouvrant pas nécessairement tous les champs géographiques et sectoriels, pourraient être plus réactives et répondre à un certain nombre de besoins.

Guillaume SIMONIN, Union des grands commerces de centre-ville

L'Union des grands commerces de centre-ville représente les grands magasins (Galeries Lafayette, Printemps, Bon Marché, etc.) et les réseaux succursalistes de l'équipement de la personne (Célio, Zara, etc.). Notre fédération est donc bien placée pour apprécier les retombées économiques du tourisme en France. Si notre pays a toujours été une grande nation touristique, la fréquentation touristique du territoire a pris des proportions extraordinaires avec la mondialisation. Avec près de 80 millions de touristes chaque année, la France accueille aujourd'hui un nombre de visiteurs plus important que sa propre population. Cependant, sur un plan statistique, les acteurs nationaux et territoriaux n'appréhendent pas encore si bien les retombées économiques du tourisme en France, en particulier s'agissant des retombées sur le secteur du commerce. On observe un développement du tourisme international et franco-français dans la plupart des agglomérations métropolitaines et régions françaises, avec une hypermobilité associée, y compris durant les weekends. Les collectivités territoriales prennent énormément d'initiatives pour améliorer l'attractivité touristique de leur territoire, avec des politiques culturelles extrêmement actives et de grands équipements (musées, festivals, etc.). Or aucune étude sérieuse ne permet de mesurer les retombées de ce dynamisme sur le commerce des villes. Nous avons fait faire une étude sur les liens entre commerce et tourisme, qui a démontré que les acteurs territoriaux ne parvenaient pas à obtenir une vision réelle et précise de ce que représentent les touristes dans l'économie de leur territoire. Il conviendrait donc de développer des outils de mesure en ce sens.

Virgile ADJAH, Conseil général de Seine-Saint-Denis

L'analyse par filières serait-elle devenue obsolète s'agissant d'appréhender les dynamiques territoriales ?

Daniel BÉHAR

L'analyse par filières ne saurait être privilégiée à toutes les échelles. A certaines échelles territoriales, les filières s'avèrent systémiques et multi-localisées, si bien qu'il n'est plus possible de penser les stratégies de développement économique uniquement en termes de filières spatialisées.

L'analyse fonctionnelle développée par l'Insee concerne quant à elle les emplois. Dans ce cadre, le succès rencontré par la catégorie des CFM est précisément lié à sa dimension territoriale. Il s'agirait donc d'approfondir la réflexion sur les fonctions spatialisées.

En raisonnant exclusivement en termes de filières, le risque serait de renforcer un modèle d'action publique encourageant la concurrence entre les territoires. Les schémas régionaux de développement économique, préfigurant le placement des régions sur telles ou telles filières, s'inscrivent encore trop

largement dans cette vision concurrentielle. Une approche par fonctions territoriales, au contraire, pourrait permettre de prendre en compte les interdépendances territoriales. Il s'agirait ainsi d'en finir avec la survalorisation de la concurrence entre les territoires, ainsi qu'avec le formatage des stratégies de développement économique induit par le recours exclusif à une grille d'analyse en filières.

Alain EVEN

Dans le champ des énergies marines renouvelables, qui pourrait être considéré comme une filière, on constate que toutes les régions françaises de l'Atlantique entrent en concurrence et coopèrent peu, alors que, sur des enjeux stratégiques aussi importants nécessitant des investissements lourds, la mutualisation, y compris en termes d'action publique opérationnelle, serait davantage porteuse. Une approche interrégionale nécessiterait d'être mise en œuvre, y compris avec les autres régions atlantiques européennes, en matière de recherche, de développement de sites expérimentaux, de réalisation d'ouvrages, etc. De manière générale, sur un certain nombre de questions, il nous faudrait dépasser le modèle de réflexion inscrivant systématiquement l'action publique dans une logique compétitive pour permettre le développement d'approches collaboratives. Il s'agirait ainsi d'asseoir davantage les stratégies de développement territorial sur les interdépendances entre territoires. Ceci nécessiterait toutefois de pouvoir bien mettre en évidence et caractériser les interdépendances territoriales.

S'agissant de l'articulation entre les résidences principales et les résidences secondaires, on constate que les usages sont en train de changer. De plus en plus de résidences secondaires deviennent des résidences quasi-principales, notamment à l'âge de la retraite. Cependant, il demeure difficile de saisir ce type de phénomènes. En Bretagne, nous avons envisagé la réalisation d'études locales sur ce sujet avec la Direction régionale de l'Insee. Par le biais de micro-observations, l'enjeu serait de mieux mesurer les fréquences d'occupation, les mobilités liées aux familles recomposées, les phénomènes de multi-appartenance territoriale, etc.

La question des retombées économiques du tourisme, quant à elle, me semble rejoindre celle des retombées de l'occupation résidentielle sur l'artisanat. En Bretagne, le sentiment est que l'apport résidentiel est très important pour l'artisanat. Nous avons cependant du mal à objectiver ce type d'analyses. Il conviendrait pour cela de disposer de statistiques d'observation, recueillies auprès des personnes directement concernées. Vis-à-vis de la biodiversité, de la même manière, il existe de très bonnes statistiques de l'Ifremer. Cependant, il conviendrait également de tenir compte des observations des pêcheurs sur les déplacements de bancs de poissons. L'enjeu serait de concilier l'observation officielle avec l'observation fruit de l'usage, en faisant en sorte que les acteurs réfléchissent eux-mêmes aux indicateurs dont ils ont besoin, puissent comprendre les indicateurs qui leur sont proposés, voire construisent eux-mêmes leurs propres outils d'observation.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

S'agissant d'appréhender les retombées économiques du tourisme, il est possible de mesurer l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, de même que le chiffre d'affaires de certains commerces spécialisés. Des données statistiques existent qu'il convient simplement de mobiliser.

Guillaume SIMONIN

Il existe effectivement des données. Nous disposons nous-mêmes de statistiques établies par les Galeries Lafayette. Cependant, des enquêtes nécessiteraient d'être menées à l'échelle des territoires.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Dans le cadre des stratégies territoriales, l'objectif est bien d'approcher le plus finement possible l'ensemble des filières qui concourent au dynamisme des territoires. A cet endroit, il convient de rappeler que l'inscription territoriale des filières est souvent liée à la situation géographique et à l'histoire des régions. Cette dimension historique, voire culturelle, ne saurait être éludée.

Christine BALIAN

Dans un contexte de pénurie d'informations sur un certain nombre de sujets tels que l'innovation, le développement de statistiques réactives permettant de capter des signaux faibles irait, me semble-t-il, dans le sens de l'histoire. Il s'agirait ainsi d'évoluer vers une statistique plus dynamique, s'appuyant sur des outils plus agiles (c'est-à-dire n'ayant pas nécessairement la rigueur des enquêtes structurelles lourdes) afin de mieux appréhender les évolutions en cours.

Dans le débat sur les filières et les fonctions, il conviendrait de tenir compte de la « *smart specialisation* » amorcée au niveau européen. Dans le cadre de l'allocation des fonds du Feder, l'Europe imposera bientôt aux régions d'élaborer des stratégies de spécialisation. Les régions qui ne se plieront pas à cette exigence ne pourront mobiliser plus des fonds européens.

Henry CHEYNEL

Quelle serait l'articulation entre les notions de filière et de fonction ?

Daniel BÉHAR

Les travaux de Ludovic Halbert sur l'avantage métropolitain ont montré que la capacité de développement ne résidait plus dans la juxtaposition des filières mais dans leur hybridation – la métropole, par son intensité, permettant l'hybridation fonctionnelle des filières. Dans ce cadre, la spécialisation ne peut plus se concevoir au sens purement sectoriel, mais se doit d'intégrer les processus d'hybridation. Pour développer la performance des systèmes métropolitains, l'enjeu serait de tenir compte de l'ensemble de leurs fonctions ressources, y compris les fonctions support. A ce jour, la performance des fonctions support n'est guère prise en compte dans les stratégies territoriales de développement économique. Une grille d'analyse fonctionnelle des systèmes métropolitains nécessiterait donc d'être développée.

VII. Premières perspectives statistiques

Sylvie MARCHAND

L'objet de mon intervention sera de tracer des pistes de travail et d'amélioration pour le système statistique public, par rapport aux sujets évoqués dans le cadre des différentes tables rondes.

Par rapport aux axes identifiés par mon prédécesseur, Bernard Morel, à l'issue de la précédente rencontre du Cnis autour des territoires en 2009, des avancées ont été obtenues dans beaucoup de domaines. Parmi les domaines encore insuffisamment explorés, beaucoup ont été cités aujourd'hui. D'autres, tels celui des associations et du bénévolat, n'ont pas été évoqués, sans doute en raison des thèmes abordés par les différentes tables rondes.

La statistique publique a réalisé d'importants progrès en matière d'accès aux données brutes, à travers la géolocalisation des individus, des emplois et des équipements notamment. L'accès aux données administratives a également fait l'objet d'avancées, dans le domaine de la santé (avec des données sur la médecine libérale et la médecine hospitalière), mais aussi avec les données de la Cnaf. Une multiplication de l'exploitation des données administratives est intervenue dans les années récentes. Beaucoup d'indicateurs ont été calculés, tels que les indicateurs sociaux départementaux et les indicateurs territoriaux de développement durable. Avec les résultats du recensement de la population, un indicateur de sur-occupation des logements, en lien avec la qualité de vie, a également été calculé. Des travaux ont été réalisés dans le domaine des zonages, en cohérence avec les recommandations du [rapport Cuillier](#). Ont ainsi été tracés les bassins de vie, les aires urbaines et les zones d'emploi. Des expérimentations ont été menées dans certaines régions, dans certains lieux ou auprès de certains organismes, sur des domaines qui étaient peu ou mal couverts tels que les dépenses de santé ou l'impact territorial des dépenses publiques.

Des difficultés sont malgré tout rencontrées pour progresser en matière de connaissance statistique. Tout d'abord, le lien semble parfois se distendre entre l'objet observé et le territoire. On observe ainsi une déterritorialisation des entreprises, avec la prégnance des groupes qui demeurent difficiles à observer. On observe par ailleurs une multi-localisation des ménages, avec un éclatement entre les résidences principales, les résidences secondaires, les lieux de travail et les lieux de vacances. La place du territoire dans l'analyse économique pose également problème, avec la question de l'ancrage des filières dans le territoire notamment. Une autre difficulté se trouve liée à la multiplicité des données induite par le développement de l'accès aux données administratives. En pratique, ces données ne se parlent pas nécessairement entre elles. Trop d'accessibilité nuit ainsi à l'accessibilité. Enfin, certaines données apparaissent construites dans l'appareil statistique avec des modèles du passé. Compte tenu de la complexité croissante de la société, ces modèles sont parfois insuffisamment réactifs.

Dans ce contexte, de nombreuses attentes s'expriment. Un débat est intervenu ce jour autour de la fraîcheur des données. A cet endroit, je ferai observer qu'il existe tout de même des données conjoncturelles d'emploi, y compris à des niveaux géographiques fins. Des travaux ont par ailleurs été menés sur l'impact de la crise sur les territoires et les demandes d'emploi. Sur l'innovation, des données existent également, bien que plus anciennes. D'autres attentes s'expriment en matière de données sur les flux, de données pour l'évaluation et de données concernant des espaces particuliers tels que les DOM et les espaces transfrontaliers.

Lors de la table ronde consacrée à la l'accessibilité et à la qualité des services publics, si l'accent a été mis sur le rôle central de la base permanente des équipements, un certain nombre de limites et de compléments à apporter ont également été pointés. Un premier enjeu serait de faire évoluer le système d'observation des équipements, pour prendre en compte l'interaction entre l'offre et la demande en matière d'accès aux services publics et mieux connaître les caractéristiques de l'une et de l'autre. S'agissant de cerner les centralités et la dimension multi-services, des méthodes mises en œuvre au Canada et au Portugal pour mesurer la perception de l'éloignement ont été étudiées au niveau de l'OCDE. L'évolution des modes de mobilité et de transport en commun nécessiterait également d'être prise en compte. Les données sur les équipements et les services nécessiteraient par ailleurs d'être complétées par d'autres données, avec une géolocalisation de l'emploi notamment et une interconnexion entre les fichiers (tout en respectant un certain nombre de critères de secret statistique). D'autres problématiques nécessiteraient de ne pas être oubliées, telles que les liens entre le rural et l'urbain, l'articulation entre les interventions publiques (pour peu que la statistique publique puisse se saisir de cette question) et la vulnérabilité énergétique des ménages (en lien avec l'état du bâti, les coûts en transport, les coûts en logement et la précarité sociale). La création d'une base sur les transports et les déplacements a du reste été mentionnée par le SOeS. Un autre projet pourrait être de constituer une « BPE + », en lui greffant un certain nombre d'éléments et en progressant dans la géolocalisation des données.

A l'occasion de la table ronde consacrée au rôle économique de l'action publique, des progrès ont été soulignés en matière d'accès aux données fiscales et de géolocalisation des données. Les travaux de l'OCDE sur les zones fonctionnelles ont été présentés. D'autres réflexions ont été évoquées sur la connaissance des liens entre l'urbain et le rural, ainsi que sur les indicateurs de bien-être. Le thème de l'impact des dépenses publiques, dans un contexte de réduction annoncée de celles-ci, a été abordé, de même que les thèmes de la gouvernance de l'investissement public et de la connaissance de l'intervention publique locale. Des manques ont été pointés à cet endroit, en lien notamment avec les difficultés rencontrées pour compiler les données disponibles, en vue de les rendre utilisables et comparables et d'alimenter des travaux de modélisation. L'absence de calcul des comptes régionaux des administrations publiques locales depuis 1993 a été soulignée par Laurent Davezies. S'agissant de mesurer les dynamiques de l'emploi public régional et territorial, des séries pourraient semble-t-il être mobilisées. Néanmoins, la connaissance fine de l'emploi public au niveau local soulève des problèmes méthodologiques, du fait notamment des déclarations d'emploi groupées effectuées par certains organismes. Un travail de dentelle nécessiterait d'être réalisé à ce endroit.

Dans le cadre de la table ronde consacrée aux dynamiques et interdépendances des territoires, des progrès ont également été évoqués. Il a notamment été question de l'analyse des fonctions

métropolitaines. Des thèmes d'intérêt ont été cités parmi lesquels l'innovation sociale et l'aide aux entreprises, avec des besoins associés en matière d'évaluation et d'accès à des données plus fraîches. La question de la qualité de vie a été soulevée. Sur ce thème, l'OCDE joue un rôle moteur, avec en point de mire des interrogations sur l'opportunité de calculer des indicateurs composites ou élémentaires, sur l'accompagnement des acteurs locaux dans l'utilisation des indicateurs en fonction des objectifs visés, etc. Des attentes ont été exprimées s'agissant d'approfondir l'analyse des fonctions métropolitaines, en prenant la mesure des fonctions support. D'autres thématiques ont semblé nécessiter un approfondissement : la connaissance des liens entre individus et territoires, la mesure de la population présente sur les territoires, la mesure des flux (en lien avec la qualité de vie), etc. Les filières sont apparues difficiles à inscrire dans les territoires, avec des problèmes conceptuels et méthodologiques associés. A titre d'exemple, l'accent a été mis sur la nécessité de mieux connaître l'économie maritime. L'importance de bénéficier de données comparables au niveau européen, voire au niveau mondial s'agissant de comparer des métropoles, a également été soulignée.

Beaucoup d'intervenants ont prôné une coopération accrue entre les acteurs locaux et les statisticiens. Tel est précisément le sens de l'action régionale de l'Insee. Ce n'est qu'en travaillant avec les acteurs de terrain que des statistiques utiles et répondant aux bonnes questions pourront être produites. L'intérêt des Cries pour mettre en œuvre cette coopération a notamment été souligné. L'articulation des interventions publiques et privées a également été évoquée comme une forme possible de coopération.

En ce qui concerne les données, des progrès nécessiteraient d'être faits dans l'accompagnement des utilisateurs. Avec des données foisonnantes et des indicateurs complexes, un besoin de médiation se fait jour, pour permettre aux acteurs locaux de traduire les statistiques en actions. En parallèle, l'accent nécessiterait d'être mis sur la mise en forme et la complémentarité des données. Au-delà de « *l'open data* », il conviendrait également de développer le « *big data* », en utilisant toutes les données accessibles.

Le service statistique public aura à s'emparer des questions liées aux indicateurs avancés, aux signaux faibles et aux données réactives et qualitatives, ne serait que pour comprendre un certain nombre de phénomènes et construire les bons outils statistiques. Il aura également à approfondir son observation des usages, le cas échéant en articulation avec d'autres acteurs.

Enfin, l'enjeu serait de développer une statistique « agile », à même de s'adapter à l'évolution des enjeux et des besoins. D'importants projets sont conduits en ce moment au sein de l'Insee pour rénover la statistique, en cohérence avec les évolutions administratives et réglementaires. La mise en œuvre de la déclaration sociale nominative à l'horizon 2016 obligera notamment l'Insee à modifier beaucoup de chaînes de traitement en matière d'observation trimestrielle, structurelle et locale de l'emploi, pour des gains en termes de qualité de l'observation relativement incertains. Le système d'observation des revenus nécessitera également d'être alimenté par des données plus exhaustives, à des niveaux plus fins. Dans un contexte de réduction des moyens, des choix devront être faits. Je souhaite pour ma part qu'ils ne se fassent pas au détriment de la statistique locale.

Pierre AUDIBERT, Secrétaire général du Cnis

Je m'exprimerai à la fois en tant que Secrétaire général du Cnis, en tant que responsable de la diffusion au sein de l'Insee et en tant que citoyen.

Au cours de cette journée, j'ai constaté avec satisfaction que le Cnis jouait son rôle, en permettant une expression large et approfondie des besoins. Des attentes ont été exprimées autour de la diffusion de données localisées, de données de trajectoires, de données d'interdépendances, de données individuelles, de données d'entreprises, de données concernant les ménages, etc. Toutefois, certains éléments de contexte nécessiteraient d'être rappelés.

Tout d'abord, le système d'information statistique ne saurait être structuré par des agrégations successives de données individuelles aboutissant à des données cohérentes au niveau national. Le rêve

d'aboutir à un système totalement intégré du niveau local au niveau national, qui poursuit certains d'entre nous à mesure que se développent l'*open data*, le *big data* et les moyens technologiques, ne pourra être atteint. Des méthodes agiles devront donc être développées pour répondre aux limites de cette approche.

Par ailleurs, l'enjeu sera d'éviter la confusion entre l'utilisation des bases de données à des fins gestionnaires et l'utilisation des bases de données à des fins statistiques – la transformation des bases de gestion administrative en bases statistiques nécessitant, en pratique, un important travail.

Enfin, la statistique ne pourra pas mener un certain nombre de travaux, soit par manque de moyens soit parce que telle n'est pas sa vocation. Des statistiques privées existent dans un certain nombre de domaines qui nécessiteraient également d'être mobilisées, le cas échéant avec un étalonnage par le service statistique public. Des freins budgétaires et/ou institutionnels à la diffusion de l'ensemble des informations perçues par les utilisateurs comme devant être accessibles subsistent ou apparaissent aujourd'hui. Des attentes ont été exprimées à l'égard de statistiques concernant les résidences secondaires, l'innovation, l'emploi salarié privé, les deux-roues motorisés et non-motorisés, les dépenses territorialisées de l'État, etc. Cependant, tout cela nécessite du temps et des moyens. Dans ce contexte, il s'agira pour la statistique publique de définir et d'afficher ses priorités.

S'agissant de l'accès aux données, la décentralisation conduira vraisemblablement à un partage de différentes sources d'informations. Il s'agira donc d'organiser ce partage, dans le respect de la confidentialité des données individuelles.

Il conviendra par ailleurs de réfléchir à la mise en forme des données ainsi qu'à l'accompagnement des utilisateurs. Un toilettage du site de l'Insee a d'ailleurs été assuré en ce sens à l'occasion de la diffusion des dernières données du recensement de la population, en mettant l'accent sur l'accès aux données locales.

VIII. Conclusion

Jean-Pierre DUPORT

Merci à tous pour votre participation à cette rencontre dense et passionnante. Comme la précédente, cette rencontre a démontré l'utilité du Cnis pour assurer le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique, avec pour objectifs de dégager de nouveaux besoins, de faire connaître les préoccupations des uns et des autres et de repérer d'éventuelles lacunes. Ce dialogue n'est pas toujours aisé. Néanmoins, je crois que la réforme du Cnis, ayant abouti à la création de commissions thématiques pour remplacer les formations sectorielles, a eu un impact positif sur les conditions de sa réalisation. Certains points discutés ce jour, sur l'innovation et les fonctions support dans les espaces métropolitains notamment, ont illustré ce que le point de vue des utilisateurs peut apporter aux producteurs de statistiques publiques. Le Cnis continuera dans cette voie dans le cadre de ses activités. Lors de la prochaine assemblée plénière, au-delà des réflexions autour du moyen terme 2014-2018, un débat sera organisé sur l'utilité sociale de la statistique publique.

La qualité des exposés ayant beaucoup contribué, ce jour, à la richesse des débats, je souhaiterais remercier l'ensemble des intervenants ayant pris part aux tables rondes, et en particuliers les intervenants étrangers qui ont su manier la langue française pour alimenter les réflexions. Je souhaiterais également remercier Pierre-Yves Geoffard et Jean-Marie Vanlerenberghe pour avoir animé les tables rondes de cette rencontre, ainsi que Patrick Crézé et Jean-Claude Boucherat pour nous avoir apporté leur éclairage complémentaire. Je souhaiterais par ailleurs remercier l'équipe ayant préparé cette journée, dont je crois savoir qu'elle a associé la DGCL, les services statistiques ministériels de l'éducation et de l'écologie, la Datar et l'Insee. Par rapport aux enjeux soulevés, les thèmes et les intervenants étaient particulièrement bien choisis. Je saluerai également l'implication du Secrétariat général du Cnis dans la réussite de cette journée.

La commission « territoires » du 17 octobre 2013 constituera un rendez-vous important pour poursuivre la réflexion sur la connaissance des phénomènes territoriaux et envisager les orientations du moyen terme 2014-2018 dans le domaine des statistiques régionales et locales. A ce stade, je soulignerai qu'en dépit d'une production accrue de données localisées, la demande de connaissances statistiques localisées se fait toujours plus forte. La nouvelle étape de la décentralisation devrait encore accroître les besoins et la complexité des données à produire – cette complexité étant liée tant à la nécessité d'adapter la mesure et les périmètres aux spécificités territoriales et à l'hétérogénéité des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, qu'à la nécessité de rechercher les données produites aux différents niveaux territoriaux, du national au local.

A cet endroit, je rappellerai qu'il ne saurait exister de bon appareil statistique sans une connaissance des besoins à satisfaire. Il conviendrait notamment de mieux caractériser les territoires fonctionnels, en tant que territoires de projets. L'enjeu serait ainsi de faire en sorte que les réformes territoriales s'appuient sur des analyses fonctionnelles pertinentes.

Alors que la statistique publique devient plus que jamais un outil pour éclairer l'action publique et évaluer les politiques publiques, une meilleure connaissance de la contribution des territoires aux performances nationales nécessiterait d'être développée. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il conviendrait par ailleurs de pouvoir mettre en lumière les priorités de l'action publique. En ce sens, les recommandations du groupe de travail présidé par Yvon Olivier sur la mesure des dépenses territorialisées de l'État nécessiteraient d'être mises en œuvre sans tarder. La DGFIP nous apportera sans doute des précisions sur ce point dans le cadre de la prochaine réunion du Bureau du Cnis. De la même façon, la demande pressante, relayée par l'Assemblée des Départements de France, de disposer des comptes des collectivités territoriales dans la comptabilité nationale nécessiterait d'être satisfaite.

J'ai noté également la demande d'un approfondissement de la connaissance de l'emploi public et des différentes fonctions publiques territoriales (au sein desquels des progrès nécessiterait d'ailleurs d'être réalisés en matière de respect de la parité).

J'ai été frappé par le besoin de faire évoluer les méthodes d'observation, afin de mieux identifier et comprendre les dynamiques économiques des territoires, leur interdépendance et les acteurs qui y coopèrent. Cette approche, qui renvoie à la notion de gouvernance, devrait permettre de donner des armes aux territoires pour se développer et/ou rebondir après des chocs économiques ou environnementaux.

Les risques environnementaux et les enjeux énergétiques nécessiteraient également d'être intégrés dans les stratégies territoriales de développement économique, à conditions de pouvoir disposer de données statistiques adaptées.

S'agissant de mesurer l'interdépendance des territoires et leur attractivité dans une dimension systémique, il nous faudrait mieux comprendre, à différentes échelles, les liens qui constituent la vie économique et sociale des territoires. De plus, l'identification des activités et des fonctions nécessiterait de mobiliser des approches plus transversales, avec en point de mire les questions d'accessibilité et de qualité des services publics.

Au cours de cette journée, de nombreuses interventions ont par ailleurs invité à poursuivre la collaboration déjà engagée entre les collectivités locales et les producteurs du service statistique public. Le partenariat extrêmement constructif développé autour des indicateurs sociaux départementaux est emblématique de ce point de vue. Au-delà des thématiques abordées ce jour ayant trait à l'attractivité et aux dynamiques économiques des territoires, cette logique pourrait être mise en œuvre à plus grande échelle, avec pour objectif de construire un système d'information pérenne, utile, harmonisé et partagé entre l'État, les collectivités territoriales et les différents services statistiques ministériels.

L'ensemble des demandes et réflexions formulées ce jour seront reprises. Nous examinerons celles susceptibles d'être traitées dans le cadre des orientations pour le prochain moyen terme du Cnis. Les perspectives de travaux partenariaux – comme ceux menés dans le cadre des nombreux groupes de

travail du Cnis ayant débouché sur des rapports très structurants pour la statistique publique – seront étudiées. Il nous faudra également réfléchir sur la communication autour des travaux que nous menons.

En conclusion, je ferai observer que des rencontres comme celle-ci me renforcent dans la conviction qu'une bonne statistique publique est non seulement la base d'un État stratège, comme le soulignait ce matin une représentante de la CGT, mais également la base d'un bon système démocratique.